

### Les résultats des élections communales du 14 octobre 2018 en Région bruxelloise

John Pitseys, Caroline Sägesser

DANS COURRIER HEBDOMADAIRE DU CRISP 2018/23 (N° 2388-2389), PAGES 5 À 62 ÉDITIONS CRISP

ISSN 0008-9664 ISBN 9782870751985 DOI 10.3917/cris.2388.0005

#### Article disponible en ligne à l'adresse

https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2018-23-page-5.htm



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner... Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



#### Distribution électronique Cairn.info pour CRISP.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

#### **INTRODUCTION**

Les élections communales se sont tenues le 14 octobre 2018 sur tout le territoire belge. Ce jour-là, les 13 463 membres des 581 conseils communaux que comptera le pays au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ont été élus. La présente livraison du *Courrier hebdomadaire* est consacrée à l'examen de ce scrutin dans les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Les 635 328 électeurs que compte la Région de Bruxelles-Capitale ont procédé à l'élection de 695 conseillers communaux. Ce nombre de conseillers a été recalculé pour suivre l'évolution démographique. Il varie dans les différentes communes, depuis 27 (Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren et Koekelberg) jusqu'à 49 (Ville de Bruxelles ¹). En revanche, la Région a choisi de ne pas faire évoluer le nombre d'échevins, qui est resté fixé, comme en 2012, à 139. Ce nombre varie entre 6 (Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Koekelberg, Saint-Josse-ten-Noode et Watermael-Boitsfort) et 9 (Anderlecht, Bruxelles et Schaerbeek) ².

Le nombre total de listes déposées dans les 19 communes bruxelloises était de 152 (contre 150 en 2012 et 141 en 2006), soit 8 listes par commune en moyenne. Il n'y a que peu d'évolution au niveau du nombre de listes en compétition depuis 2000. C'est à Bruxelles, commune qui détient traditionnellement ce record, que le plus de listes (14) ont été déposées, devant Molenbeek-Saint-Jean (11 listes) et Anderlecht (10 listes). La commune où l'on a compté le plus petit nombre de listes est Woluwe-Saint-Pierre (5 listes).

Après un aperçu de la participation au scrutin, nous analyserons l'évolution des positions dominantes et le résultat des listes menées ou poussées par le bourgmestre sortant dans les communes bruxelloises. Nous étudierons ensuite les résultats globaux obtenus par les principaux partis francophones, puis les résultats obtenus par les listes néerlandophones ainsi que par les candidats néerlandophones présents sur d'autres listes. Ces globalisations permettront de se faire une idée, aussi précise que possible, de la hiérarchie des partis à l'élection communale à l'échelle de la Région de Bruxelles-Capitale. Nous analyserons enfin les résultats des listes plus marginales. Quant à eux, les deux derniers chapitres s'attacheront à la composition politique des collèges des bourgmestre et échevins et à la proportion de femmes dans les conseils communaux et les collèges.

Rappelons que les élections communales étaient le seul scrutin organisé le 14 octobre 2018 dans la Région, dont le territoire n'appartient plus à une province.

(RiSP

Dans la suite de ce *Courrier hebdomadaire*, la ville de Bruxelles est simplement désignée comme « Bruxelles », le contexte prévenant la confusion avec la Région de Bruxelles-Capitale.

À ce nombre, peut s'ajouter éventuellement un échevin supplémentaire, dit « surnuméraire », afin de garantir la représentation des deux communautés linguistiques au sein du collège.

#### 1. PARTICIPATION AU SCRUTIN

Dans les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale, la participation au scrutin, c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'électeurs votants (y compris les votes blancs) et le nombre d'électeurs inscrits, est en hausse. Il s'établit à 84,3 % en 2018, contre 82,9 % en 2012. On ne retrouve toutefois pas le niveau du taux de participation enregistré à l'occasion du scrutin de 2006 (86,7 %). Le taux de participation aux élections communales en Région bruxelloise demeure toutefois inférieur aux taux de participation observés dans les deux autres Régions du pays (88,3 % en Wallonie et 92,6 % en Flandre). Le taux global de participation au scrutin communal en Région de Bruxelles-Capitale cache de fortes disparités régionales. Ainsi, seuls 82,4 % des électeurs inscrits ont voté à Ixelles, tandis qu'ils ont été 87,5 % à le faire à Auderghem.

Tableau 1. Élections communales (Région bruxelloise, 2018) Participation, votes blancs et participation nette, en % des électeurs inscrits

	Participation 1	Votes blancs 2	Participation nette <sup>3</sup>
Anderlecht	83,6	7,3	77,5
Auderghem	87,5	4,5	83,6
Berchem-Sainte-Agathe	85,5	7,1	79,4
Bruxelles	82,9	5,6	78,3
Etterbeek	86,6	5,7	81,7
Evere	83,7	8,7	76,5
Forest	84,7	5,9	79,7
Ganshoren	86,3	7,8	79,6
Ixelles	82,4	5,0	78,3
Jette	85,6	7,0	79,6
Koekelberg	85,1	7,7	78,6
Molenbeek-Saint-Jean	82,9	6,3	77,7
Saint-Gilles	83,5	6,0	78,5
Saint-Josse-ten-Noode	85,4	6,4	79,9
Schaerbeek	83,9	6,6	78,4
Uccle	83,4	4,5	79,6
Watermael-Boitsfort	87,1	3,9	83,7
Woluwe-Saint-Lambert	85,9	4,9	81,7
Woluwe-Saint-Pierre	87,4	3,3	84,4

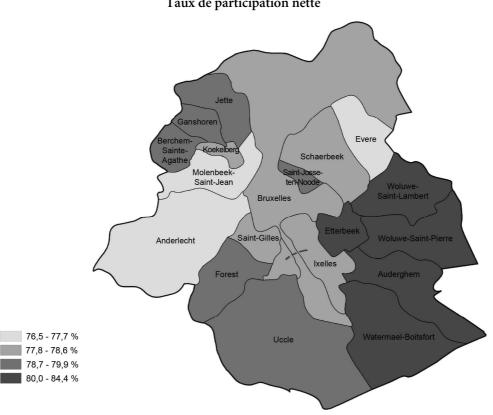
<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le taux de participation représente le rapport entre le nombre d'électeurs qui ont voté et le nombre d'électeurs inscrits.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le pourcentage de votes blancs représente le pourcentage d'électeurs qui n'ont exprimé aucun choix par rapport au nombre d'électeurs qui ont participé au scrutin.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le taux de participation nette représente le rapport entre le nombre de votes valables (soit le nombre de votants diminué du nombre de votes blancs) et le nombre d'électeurs inscrits.

Le taux de votes blancs aux élections communales dans la Région de Bruxelles-Capitale est de 6,0 %. On observe de fortes variations communales (du simple au double) : le taux de votes blancs est le plus élevé à Evere (8,6 %), Ganshoren (7,8 %), Koekelberg (7,7 %) et Anderlecht (7,3 %), tandis qu'il est le plus faible à Woluwe-Saint-Pierre (3,3 %), Watermael-Boitsfort (3,9 %), Uccle (4,5 %) et Auderghem (4,5 %). Le tableau 1 présente les caractéristiques propres à chaque commune en ce qui concerne la participation aux élections du 14 octobre 2018. Il est à noter que, depuis l'introduction du vote électronique, il n'est plus possible d'émettre un vote nul. Quant à lui, le vote blanc résulte désormais toujours d'une démarche active, à savoir le pointage d'une case sur l'écran de vote.

Cela donne une participation nette, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de votes valables (soit le nombre de votants diminué du nombre de votes blancs) et le nombre d'électeurs inscrits, dont les taux fluctuent entre 76,5 % (Evere) et 84,4 % (Woluwe-Saint-Pierre). La carte 1 permet de visualiser les variations de participation dans les 19 communes. Le taux de participation frôle ou dépasse les 80 % dans la zone sud-ouest de la Région, soit les communes d'Auderghem, Etterbeek, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre. Il est le plus faible dans les communes d'Anderlecht, Evere et Molenbeek-Saint-Jean.

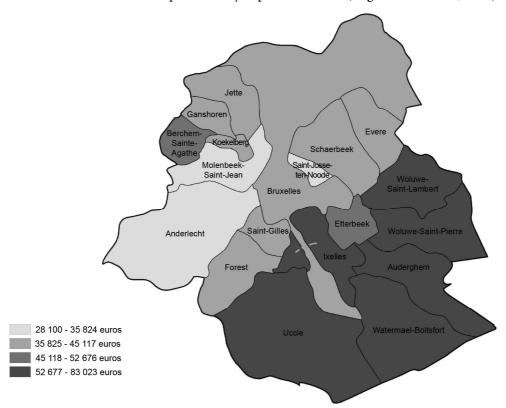


Carte 1. Élections communales (Région bruxelloise, 2018) Taux de participation nette

(RiSP

La carte 2 présente les variations du revenu total net imposable moyen par déclaration (données pour l'année 2016). Elle permet de constater que, globalement, le taux de participation nette à l'élection paraît être en corrélation avec le niveau socioéconomique de la population de la commune. Toutefois, cette corrélation n'est pas systématique : le taux de participation nette dans la commune de Saint-Josse-ten-Noode (79,9 %) est le sixième taux le plus élevé de la Région, alors que la commune connaît le revenu moyen le plus bas. Autre exemple : à Evere, le taux de participation nette est le plus faible de la Région, alors que le niveau de revenu de la commune est moyen. Toutefois, lorsque l'on considère le taux de participation brute à Evere, la commune pointe à la treizième place, et non plus en queue de peloton. Il y a en effet eu un taux élevé de votes blancs à Evere, tout comme à Ganshoren ou à Koekelberg, trois communes dont les populations partagent des traits socio-culturels similaires. Les facteurs explicatifs doivent également être recherchés au niveau des situations locales, dont les enjeux ont pu mobiliser plus ou moins fortement les électeurs; certaines stratégies de campagne des partis politiques, comme à Saint-Josse-ten-Noode, peuvent également conduire à une mobilisation plus forte des électeurs.

Carte 2. Revenu total net imposable moyen par déclaration (Région bruxelloise, 2016)



#### 2. LISTES DOMINANTES

À l'exception du scrutin de 2000, les élections communales bruxelloises se caractérisent depuis 1994 par une érosion des positions dominantes et par une fragmentation du paysage politique. En dépit de quelques exceptions, les élections communales du 14 octobre 2018 confirment cette dynamique.

## 2.1. ÉVOLUTION DES LISTES QUI OCCUPAIENT LA PREMIÈRE POSITION AU SCRUTIN PRÉCÉDENT

Lors des élections communales du 14 octobre 2012, les situations de majorité absolue ont tendu à devenir moins nombreuses et moins bien assises <sup>3</sup>. Seules 6 des 8 listes qui avaient décroché la majorité absolue en sièges en 2006 ont alors renouvelé ce résultat. Parmi elles, seules 3 listes ont obtenu une majorité en sièges plus large qu'en 2006 <sup>4</sup>. Enfin, seules 3 des 19 listes qui occupaient la première position en 2006 ont vu leur score augmenter en 2012. En revanche, les situations de position dominante se sont alors avérées assez stables. À l'exception de la commune de Woluwe-Saint-Pierre, les listes obtenant la majorité absolue des sièges en 2012 étaient toutes déjà arrivées en tête en 2006. Deux communes seulement ont vu leur *leadership* changer de main : Anderlecht, où la liste PS-SP.A-CDH est passée en tête au détriment de la liste MR du bourgmestre sortant, et Forest, où la liste PS a également pris le pas sur la liste MR de la bourgmestre sortante.

Plus encore que celles de 2012, les élections communales de 2018 marquent un affaiblissement des positions dominantes en Région bruxelloise. En effet, dans 15 des 19 communes, la liste <sup>5</sup> qui était arrivée en tête en 2012 est en baisse en 2018. Cette tendance conduit même, dans certaines communes, à un renversement du *leadership*. Par ailleurs, dans 13 communes sur 19, le score obtenu par la liste ayant décroché la

V. DE COOREBYTER, « Les résultats des élections communales du 14 octobre 2012 à Bruxelles », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2193, 2013, p. 8-14.

Parmi ces listes, la liste du bourgmestre de Saint-Gilles reculait toutefois en termes de pourcentage (43,5 %, contre 44,8 % en 2006).

On notera que cette section parlera plus volontiers de « listes » que de « partis » car de nombreuses listes accueillent des candidats de plusieurs partis politiques : les listes de cartel sont majoritaires en Région bruxelloise, soit qu'elles réunissent les deux partis, francophone et néerlandophone, issus d'une même tendance politique, soit qu'elles procèdent d'une alliance plus large, entre mouvements ou entre partis de tendance différente.

première place en 2018 est, quelle que soit par ailleurs l'identité de cette liste, inférieur au score obtenu par la liste arrivée première en 2012.

Toutefois, de manière générale, la détention du mayorat au cours de la mandature 2012-2018 est synonyme d'arrivée en tête lors du scrutin du 14 octobre 2018 : tel est le cas dans 15 communes sur 19 (les exceptions sont Forest, Ganshoren, Ixelles et Molenbeek-Saint-Jean). *A contrario*, trois des quatre listes qui avaient décroché la position dominante en 2012 mais s'étaient alors vues privées du mayorat semblent avoir vu, en 2018, leur visibilité ou leur capacité de rassemblement affectées <sup>6</sup> ; l'exception à cette situation a pour cadre la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

## 2.1.1. Tendance majoritaire : un affaiblissement des positions dominantes et le recul des partis traditionnels

Comme le montre le tableau 2, les positions dominantes changent de main dans pas moins de 5 communes (contre 2 seulement en 2012) : à Forest, à Ganshoren, à Ixelles, à Watermael-Boitsfort et à Woluwe-Saint-Pierre.

À Forest, la liste de tendance PS menée par le bourgmestre sortant Marc-Jean Ghyssels subit un recul important (24,7 % des voix valablement exprimées, soit – 7,5 % par rapport à la liste PS en 2012) et se trouve désormais devancée par la liste Écolo-Groen (25,3 %, soit + 7,6 %). À Ganshoren, la liste Ensemble-Samen#Carthé de tendance PS menée par l'ancienne bourgmestre (2000-2012) Michèle Carthé perd près de 15 % des suffrages (21,3 %, soit – 14,7 % par rapport à la liste LB en 2012) et laisse la première place à la liste de tendance CDH (ProGanshoren: 28,3 %). À Ixelles, la liste de tendance MR menée par la bourgmestre sortante Dominique Dufourny obtient un score en baisse (25,6 %, soit - 3,5 % par rapport à la liste MR en 2012) et est désormais devancée par la liste Écolo-Groen (33,1 %, soit + 9,6 %). À Watermael-Boitsfort, la liste Défi menée par l'ancienne bourgmestre (1994-2012) Martine Payfa marque le pas (22,2 %, soit – 10,9 % par rapport à la liste LB en 2012) au profit de la liste Écolo-Groen menée par le bourgmestre sortant Olivier Deleuze (34,6 %, soit + 11,0 %). Enfin, à Woluwe-Saint-Pierre, la liste de tendance MR menée par la conseillère communale Alexia Bertrand perd la première place (liste OPEN MR: 30,8 %, soit – 5,5 % par rapport à la LB en 2012) au profit de la liste de tendance CDH menée par le bourgmestre sortant Benoit Cerexhe (31,7 %, soit + 6,1 % par rapport à la liste Woluwe + Cerexhe en 2012).

Dans les 14 autres communes, la liste qui était dominante en 2012 conserve la première position en 2018. Dans 10 d'entre elles, cette liste connaît cependant un recul en voix  $^7$ : Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles, Etterbeek, Evere, Koekelberg, Saint-Gilles, Schaerbeek et Uccle. Le recul est plus ou moins prononcé selon les cas : il va de -0.5 % des votes valables à Etterbeek (où la liste LB passe de 42,0 % à 41,5 %) à -17.5 % à Koekelberg (où la LB chute de 56,3 % à 38,8 %).

Il s'agit de la liste Ensemble-Samen#Carthé à Ganshoren, de la liste Défi de Watermael-Boitsfort et de la liste OPEN MR à Woluwe-Saint-Pierre.

Concernant les 4 communes dans lesquelles la liste qui était en tête en 2012 augmente son score (à savoir Jette, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Josse-ten-Noode et Woluwe-Saint-Lambert) – et qui constituent donc la tendance minoritaire –, cf. *infra* point 2.1.2.

écharaé le 05/09/2023 sur www.cairn.info (IP: 81.240.64.2

Tableau 2. Élections communales (Région bruxelloise, 2012 et 2018) Liste arrivée en tête, par commune

		2012			2018					
	Liste	Voix	%	Sièges	Nb. total sièges	Liste	Voix	%	Sièges	Nb. total sièges
Anderlecht	PS-SP.A-CDH	16 383	36,8	21	47	PS-sp.a-cdH	14 023	29,7	16	47
Auderghem	Liste du bourgmestre	10 141	64,1	23	31	Liste du Bourgmestre	8 001	47,6	19	31
Berchem-Sainte-Agathe	LBR	3 572	30,4	10	27	LBR	3 182	26,0	8	27
Bruxelles	PS-sp.a	18 420	29,1	18	49	PS	19 997	28,4	17	49
Etterbeek	LB-Liste Bourgmestre	7 523	42,0	17	35	LB / Liste du Bourgmestre	7 775	41,5	16	35
Evere	LB Rudi Vervoort	6 624	38,7	16	33	Liste du Bourgmestre	6 812	37,7	16	35 (+ 2)
Forest	PS	7 118	31,2	14	37	Écolo-Groen	5 999	25,3	11	37
Ganshoren	LB-Liste Bourgmestre	4 447	36,0	11	27	ProGanshoren	3 441	28,3	9	27
Ixelles	MR	8 864	29,1	15	43	Écolo-Groen	10 817	33,1	16	43
Jette	LBJ	6 898	28,4	12	35	LBJette	9 283	37,8	16	37 (+ 2)
Koekelberg	LB	4 877	56,3	16	27	LB	3 464	38,8	12	27
Molenbeek-Saint-Jean	LB	10 467	29,2	16	45	PS sp.a	12 122	31,3	17	45
Saint-Gilles	LB (Liste Bourgmestre)	7 613	43,5	19	35	Liste du Bourgmestre	7 369	39,7	17	35
Saint-Josse-ten-Noode	LB Liste Bourgmestre	4 288	44,3	16	29	LB	4 987	47,9	17	29
Schaerbeek	Liste Bourgmestre	16 792	32,7	18	47	Liste Bourgmestre	16 887	32,0	17	47
Uccle	MR	17 822	47,3	21	41	MR	12 472	32,5	16	43 (+ 2)
Watermael-Boitsfort	Liste la Bourgmestre	4 560	33,1	10	27	Écolo-Groen	4 887	34,6	12	29 (+ 2)
Woluwe-Saint-Lambert	Liste du Bourgmestre	13 665	55,7	24	37	Liste du Bourgmestre	14 905	59,4	25	37
Woluwe-Saint-Pierre	Liste du bourgmestre	7 231	36,3	14	33	Liste du Bourgmestre	6 273	31,7	12	35 (+ 2)

En grisé: majorités absolues en voix ou en sièges.



Dans quelle mesure l'affaiblissement des positions dominantes est-il lié à la recomposition d'une ou plusieurs listes locales ?

En 2012, la chute des listes de tendance MR était étroitement liée au fait que les candidats FDF se présentaient désormais contre elles et non plus en leur sein, suite à la décision des Fédéralistes démocrates francophones de quitter le Mouvement réformateur en septembre 2011. La liste MR de Ixelles devait faire face à une liste menée par l'ancien échevin Olivier de Clippele et rassemblant à la fois des FDF et des candidats de sensibilité libérale. La liste MR de Forest devait faire face à la concurrence du CDH, qui figurait sur la liste de la bourgmestre Corinne De Permentier de tendance MR en 2006. À Woluwe-Saint-Pierre, la liste du bourgmestre Willem Draps n'avait, quant à elle, pas seulement souffert de la concurrence de la liste FDF + IC (13,9 % des voix) mais aussi de celle de la liste Gestion communale sur laquelle figurait l'ancien bourgmestre Jacques Vandenhaute. La baisse des scores obtenus par les listes de tendance PS était également due à une moindre capacité de rassemblement de certaines listes de bourgmestre sous étiquette socialiste, à Ganshoren par exemple, mais aussi à Evere ou à Molenbeek-Saint-Jean. Qu'en est-il en 2018 ?

Revenons tout d'abord sur les cinq communes qui connaissent un changement de position dominante.

À Forest, la liste de tendance PS du bourgmestre sortant Marc-Jean Ghyssels subit un recul de 7,5 % des voix et cède la première place à la liste Écolo-Groen. La liste du bourgmestre de Forest se présente dans une configuration semblable au scrutin de 2012, en dépit de l'absence de certaines figures du parti par ailleurs domiciliées à Forest, comme Marie Arena (ancienne ministre-présidente de la Communauté française, ancienne ministre wallonne, ancienne ministre fédérale, actuellement députée européenne et alors conseillère communale sortante). La liste Écolo-Groen, quant à elle, ne bénéficie pas de ralliement politique particulier.

À Ganshoren, la liste Ensemble-Samen#Carthé menée par l'ancienne bourgmestre Michèle Carthé (PS) perd 14,7 % des suffrages. Michèle Carthé avait obtenu le mayorat en 2000 après avoir ouvert sa liste à des candidats SP, sociaux-chrétiens et VLD, puis en 2006 après l'avoir élargie encore, en y accueillant également des candidats FDF et MR. En 2012, la liste de la bourgmestre était concurrencée par la liste ProGanshoren ainsi que par le MR, qui se présentait sur une liste au nom propre du parti. En 2018, la capacité de rassemblement de la liste de Michèle Carthé s'est encore rétrécie, puisque le CDH a rejoint dans son entièreté la liste ProGanshoren menée par Pierre Kompany, et que Défi a également présenté une liste indépendante.

À Ixelles, la Liste La Bourgmestre menée par Dominique Dufourny (MR) essuie un recul de 3,5 % et est désormais devancée par la liste Écolo-Groen. Les listes de tendance libérale et de tendance écologiste se présentaient dans une configuration semblable au scrutin de 2012.

À Watermael-Boitsfort, la liste Défi menée par l'ancienne bourgmestre Martine Payfa subit une baisse sévère (– 10,9 %) et laisse la première place à la liste Écolo-Groen, emmenée par le bourgmestre sortant, Olivier Deleuze (Écolo). Ici, une différence à pointer entre les deux scrutins est le fait que, présents sur la liste Défi en 2012, les candidats de Gestion municipale se sont présentés sur une liste indépendante en 2018. Quant à elle, la liste Écolo-Groen se présente dans une configuration semblable à 2012.

À Woluwe-Saint-Pierre, la liste de tendance MR menée par la conseillère communale Alexia Bertrand baisse de 5,5 % par rapport au scrutin de 2012 ; alors qu'elle était conduite il y a six ans par le bourgmestre sortant Willem Draps, elle ne bénéficie plus cette fois de la rente de position souvent associée à la détention du mayorat. C'est la liste du bourgmestre sortant en 2018, Benoit Cerexhe (CDH), qui obtient désormais la première place ; la liste de tendance humaniste bénéficie par ailleurs du ralliement de candidats de tendance libérale issus de la liste Gestion communale.

En somme, les pertes subies en 2018 par les listes qui étaient dominantes en 2012 ne sont, dans l'ensemble, pas principalement liées à des processus de recomposition politique. La perte du mayorat en 2012 tend par contre à leur être préjudiciable. Trois des cinq communes concernées ici (Ganshoren, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre) voient une liste qui avait été dominante lors du scrutin de 2012 tenter de conquérir le mayorat qui lui avait néanmoins échappé à cette occasion. Dans les trois cas, cette liste échoue dans son entreprise; dans deux d'entre eux, c'est la liste emmenée par le bourgmestre en place entre 2012 et 2018 qui arrive en tête. Enfin, les positions nouvellement dominantes tendent à l'être moins qu'en 2012. En effet, il convient par ailleurs de noter que les positions dominantes nouvellement obtenues ne sont pas des positions de suprématie. Aucune des listes nouvellement dominantes n'obtient de majorité absolue, ni en voix ni en sièges. Aucune d'entre elles n'obtient par ailleurs plus de 35 % des voix. Plus encore, dans trois des cinq communes concernées (Forest, Ganshoren, Woluwe-Saint-Pierre), la liste nouvellement dominante obtient un score inférieur au résultat obtenu en 2012 par la liste anciennement dominante.

Envisageons ensuite les dix communes dans lesquelles les positions dominantes restent détenues par les mêmes listes ou mêmes tendances, mais où celles-ci se trouvent en recul. L'exercice montre que, confirmant des tendances observées lors des scrutins de 1994, 2000 et 2012, l'affaiblissement des positions dominantes est dû en partie à des processus de recomposition politique locale, mais qu'il ne s'y réduit toutefois pas.

À Anderlecht, la liste unissant PS, SP.A et CDH essuie un recul de 7,1 % des voix, en dépit de la présence sur la liste du bourgmestre sortant Éric Tomas et d'une composition politique de la liste assez similaire à 2012.

À Auderghem, la liste du bourgmestre sortant Didier Gosuin (Défi) subit une chute sévère (de 64,1 % en 2012 à 47,6 % en 2018, soit – 16,5 %), en dépit du fait qu'elle conserve la majorité absolue des sièges. En 2012, cette liste bénéficiait de la présence des candidats du MR dans ses rangs (à l'exception de trois candidats libéraux qui avaient choisi de se présenter sur la liste du CDH). En 2018, le MR présente une liste autonome dénommée MR-OpenVLD, qui obtient 9,5 % des voix. Si la présence de cette liste libérale explique la baisse électorale de la liste de tendance Défi, elle n'en est probablement pas le seul facteur.

À Bruxelles-Ville, la liste de tendance socialiste connaît une légère baisse (de 29,1 % pour la liste PS - sp.a en 2012 à 28,4 % pour la liste PS en 2018, soit – 0,7 %), qui est sans doute due au fait que, en 2018, le SP.A a opté pour une liste autonome bilingue (Change.Brussels), contrairement à 2012 où il avait fait liste commune avec le PS. Le scandale du Samusocial puis la démission d'Yvan Mayeur ne semblent pas avoir produit d'effet déterminant sur les résultats électoraux du PS. Il est à noter que, même si elle ne présage pas forcément du résultat obtenu si ces listes s'étaient présentées ensemble,

(RIS) CH 2388-2389

P.I. Télécharaé le 05/09/2023 sur www.cairn.info (IP: 81,240,64,243

la somme des résultats du PS (28,4 %) et de Change.Brussels (3,2 %) est supérieure au score de la liste PS - sp.a en 2012.

À Koekelberg, la liste du bourgmestre sortant de tendance MR connaît elle aussi un recul très important (– 17,5 %) en dépit de sa large ouverture à d'autres tendances politiques, tradition inaugurée en 2006 : la LB locale rassemble en 2018 les candidats du MR, de Défi, de l'Open VLD, du SP.A et du CD&V. Ce rassemblement politique est cependant moins large que lors des élections communales précédentes : en effet, contrairement au scrutin de 2012, le CDH présente une liste autonome, sous le nom d'Alternative Humaniste, qui obtient 9,5 % des voix. La présence de cette liste contribue vraisemblablement au recul électoral de la liste du bourgmestre mais n'en est pas le seul facteur.

À Uccle, la liste MR menée par Boris Dilliès (de 47,3 % à 32,5 %, soit – 14,8 %) a dû subir en 2018 la concurrence de la liste de tendance libérale Uccle en avant, emmenée par Marc Cools, premier échevin sortant, auquel le MR a préféré Boris Dilliès pour le mayorat suite à la démission d'Armand De Decker. La liste Uccle en avant obtient 9,4 % des voix.

À Berchem-Sainte-Agathe (-3,4%), à Etterbeek (-0,5%), à Evere (-1,0%), à Saint-Gilles (-3,8%) et à Schaerbeek (-0,7%), les listes en position dominante se présentent globalement dans les mêmes configurations en 2018 que lors du scrutin communal de 2012. Leur recul est moins prononcé que dans les communes où les listes dominantes doivent faire face à des dissidences ou à l'effritement des logiques de rassemblement sur lesquelles elles s'étaient bâties.

Au vu du panorama général des positions d'ensemble et de leurs évolutions, deux points d'analyse se dégagent donc, qu'il s'agisse des situations de recul ou de basculement des positions dominantes. *Primo*, les phénomènes de recomposition sont d'ampleur bien moins importante que lors des élections communales bruxelloises de 2012. Là où ils se produisent, leur influence sur les résultats est évidente : les listes dominantes subissent le plus de pertes quand elles pâtissent de dissidences (Uccle) ou lorsqu'elles voient se rétrécir le spectre des tendances politiques représentées en leur sein (Auderghem, Ganshoren, Koekelberg). Toutefois, ces phénomènes de recomposition ne suffisent pas à expliquer le recul de ces listes dominantes. Il convient de noter que l'émergence de nouvelles positions dominantes est elle-même rarement – à l'exception relative de la commune de Ganshoren – la conséquence de la confection de nouvelles alliances. *Secundo*, le recul tendanciel des listes dominantes semble moins causé par une logique d'alternance politique entre majorité et opposition communale, laquelle accorderait un avantage décisif aux *challengers* sur les positions dominantes sortantes, que par un mouvement de fond affectant les résultats des partis traditionnels, ainsi que Défi dans une moindre mesure.

### 2.1.2. Tendance minoritaire : le renforcement de la position dominante

Le renforcement de la position dominante devient une tendance de plus en plus minoritaire depuis le scrutin de 2006. Les élections communales de 2006 avaient vu le renforcement de 5 positions dominantes. Seules 4 communes ont connu la même situation en 2012. Elles sont le même nombre en 2018 (cf. Tableau 2).

Des recompositions de l'offre politique locale pouvaient expliquer partiellement le renforcement des positions dominantes lors des élections communales de 2012. C'était par exemple le cas à Auderghem et à Koekelberg, où les bourgmestres sortants étaient parvenus à rassembler plusieurs tendances politiques au sein de leur liste <sup>8</sup>. Dans une moindre mesure, c'était aussi le cas à Woluwe-Saint-Lambert, où la liste dominante sortante affrontait une opposition plus divisée que lors du scrutin de 2006. Qu'en est-il en 2018 ?

À Jette, le bourgmestre sortant Hervé Doyen (CDH) a dû composer avec des majorités assez larges en 2006 (CDH/CD&V/PS/Écolo/FDF-RJ) et en 2012 (CDH/CD&V/Écolo-Groen/MR/Open VLD). Durant la mandature 2006-2012, la majorité communale avait en outre connu d'importantes turbulences. Le 23 décembre 2009, le collège avait retiré ses compétences scabinales au chef de file du PS local et premier échevin de la commune, Merry Hermanus; le lendemain, une nouvelle majorité communale avait été constitué, le PS étant remplacé par le MR et l'Open VLD. Ainsi, il avait été mis fin à l'alliance que le PS et le PSC (devenu CDH en 2002) avaient nouée à la tête de la commune depuis 1976; les résultats obtenus en 2012 par la liste du bourgmestre s'en sont sans doute ressentis. En place depuis 2009, la majorité communale sortante n'a pas connu de turbulences majeures, contrairement à la période qui a mené à son institution. La liste du bourgmestre de Jette se présente dans une configuration semblable au scrutin de 2012, et il en va de même pour les autres listes concourant au scrutin. Elle obtient 9,4 % de voix en plus qu'en 2012 (37,8 % pour la LBJette en 2018, contre 28,4 % pour la LB en 2012). L'écart entre la liste dominante et la liste arrivée en deuxième position (Écolo-Groen) est de 20,3 %, pour 4,0 % seulement en 2012 (liste PS - sp.a).

À Molenbeek-Saint-Jean, la liste qui était arrivée première en 2012 était la liste de tendance socialiste du bourgmestre sortant Philippe Moureaux (liste LB, 29,2 %); elle s'était toutefois alors vu ravir le mayorat par la liste MR, arrivée deuxième (27,3 %). En 2018, la liste de tendance socialiste (liste PS sp.a), tirée cette fois par la députée bruxelloise Catherine Moureaux (fille de l'ancien bourgmestre), conquiert à nouveau la première place, en augmentant même sa base électorale : elle récolte 31,3 % des voix (soit + 2,1 %). Quant à la liste de tendance MR menée par la bourgmestre sortante Françoise Schepmans, elle obtient à nouveau le second score de la commune (liste LB, 24,0 %), mais en enregistrant un recul de – 3,3 % par rapport à 2012. Ici donc, la liste qui détenait le mayorat au cours de la mandature 2012-2018 a échoué à décrocher la position dominante, et la liste qui détenait la position dominante en 2012 mais avait alors perdu le mayorat a conforté son assise. Ces deux listes ne bénéficient ni ne pâtissent d'aucun mouvement de recomposition politique particulier.

À Saint-Josse-ten-Noode, où le PS détient le mayorat depuis plusieurs décennies et où il a obtenu la majorité absolue des sièges en 2012, la liste du bourgmestre sortant Emir Kir obtient 47,9 % des voix, contre 44,3 % en 2012 (+ 3,6 %). Les compositions politiques des listes qui se sont présentées dans cette commune n'ont pas substantiellement varié. L'écart entre la liste dominante et la liste arrivée en deuxième position (Écolo-Groen, déjà deuxième en 2012) passe toutefois de 26,3 % à 22,7 % des voix.

(RiSP

V. DE COOREBYTER, « Les résultats des élections communales du 14 octobre 2012 à Bruxelles », op. cit., p. 12-13.

À Woluwe-Saint-Lambert, la liste de tendance Défi menée par le bourgmestre sortant et président du parti Olivier Maingain conforte la majorité absolue en sièges et en voix déjà décrochée en 2012, en obtenant 59,4 % des voix (contre 55,7 % en 2012, soit + 3,7 %). Il est à noter qu'il s'agit désormais de la seule commune bruxelloise où une liste remporte la majorité absolue des votes valablement exprimés. Là encore, les compositions politiques des listes présentes au scrutin local sont inchangées. L'écart entre la liste dominante et la liste arrivée en deuxième position augmente encore en comparaison avec 2012, passant de 40,0 % des voix (liste MR) à 42,6 % (liste Écolo-Groen).

Les renforcements des positions dominantes semblent essentiellement dus à des dynamiques politiques locales, plus qu'à des processus de recomposition électorale ou à une hausse généralisée des partis auxquels sont rattachées ces listes dominantes. Comme nous le verrons plus loin, le PS, le CDH et Défi sont en recul électoral sur l'ensemble du territoire bruxellois.

#### 2.2. CARACTÉRISTIQUES DES NOUVELLES POSITIONS DOMINANTES

En 2006, 18 des 19 listes arrivées en tête étaient menées ou soutenues par le bourgmestre sortant. En 2012, elles étaient encore au nombre de 17. En 2018, la liste arrivée en tête n'est plus menée ou soutenue par le bourgmestre sortant que dans 15 communes.

À Forest, la liste du bourgmestre sortant et député bruxellois Marc-Jean Ghyssels (PS) est devancée par la liste Écolo-Groen menée par le premier échevin sortant Stéphane Roberti. À Ganshoren, la liste du bourgmestre sortant Robert Genard (MR) occupe seulement la troisième place, et est devancée par la liste ProGanshoren (tendance CDH) menée par l'échevin Pierre Kompany et par la liste Ensemble-Samen#Carthé (tendance PS) menée par l'ancienne bourgmestre Michèle Carthé. À Ixelles, la liste de la bourgmestre sortante Dominique Dufourny (MR) est devancée par la liste Écolo-Groen tirée par Christos Doulkeridis, député bruxellois et président du groupe Écolo au Parlement de la Communauté française, ex-secrétaire d'État bruxellois, ex-ministre-président du collège de la Commission communautaire française (COCOF) et ex-président de l'Assemblée de la COCOF. Ayant détenu le mayorat d'Ixelles de 2000 à 2015, la liste PS arrive quant à elle en troisième position, comme en 2006 et en 2012. Enfin, à Molenbeek-Saint-Jean, la liste de la bourgmestre sortante et députée fédérale – et par ailleurs ancienne cheffe de groupe MR au Parlement bruxellois et ex-présidente du Parlement de la Communauté française - Françoise Schepmans (MR) est devancée par la liste PS sp.a menée par Catherine Moureaux. Il est à noter que, dans chacune de ces cinq communes, c'est le candidat menant la liste arrivée en tête en 2018 qui ceint l'écharpe mayorale suite au scrutin.

Les partis récoltent un nombre de positions dominantes substantiellement différent de celui de 2012, suite aux basculements observés à Forest, à Ganshoren, à Ixelles, à Molenbeek-Saint-Jean, à Watermael-Boitsfort et à Woluwe-Saint-Pierre : 6 pour les listes de tendance PS (-2), 4 pour les listes de tendance CDH (+2), 3 pour les listes de tendance écologiste (+3), 3 pour les listes Défi (-1) et 3 pour les listes de tendance MR (-2). Il convient de se rappeler, pour apprécier ces chiffres, que plusieurs de ces listes regroupent en réalité plusieurs partis, parfois idéologiquement très divers.

Pour rappel, la seule majorité absolue en voix est obtenue par une liste de tendance Défi (à Woluwe-Saint-Lambert). Outre la liste qui vient d'être citée, deux autres listes obtiennent une majorité absolue en sièges <sup>9</sup>, à savoir la liste de tendance Défi d'Auderghem et la liste de tendance socialiste de Saint-Josse-ten-Noode.

De manière générale, on observe donc un éclatement des positions dominantes. Le parti le plus dominant n'arrive en tête que dans 6 communes, contre 8 en 2012. Les positions de premier parti sont réparties entre cinq formations, alors qu'elles étaient réparties entre quatre partis seulement en 2012. Le nombre de positions de majorité absolue diminue. La stabilité des positions dominantes est moins élevée que lors des scrutins précédents. Concernant les positions des principaux partis francophones, le MR essuie un recul important en termes de positions dominantes et perd ses positions de majorités absolues. Le PS et Défi se trouvent également en recul. La position du CDH s'avère assez stable, en dépit du recul électoral général du parti (cf. *infra*). Enfin, on soulignera la nette avancée des listes Écolo-Groen en termes de positions dominantes ; aucune de celles-ci ne mène toutefois à une situation de majorité absolue.

Dans cette section, nous ne donnons pas d'autres détails concernant les mouvements en sièges, qui sont souvent trompeurs en ce qui concerne les principales listes : elles sont plusieurs à gagner des sièges à la faveur de l'augmentation du nombre total de conseillers communaux (10 de plus qu'en 2012, avec 2 conseillers en plus à désigner dans tous les cas où la situation se présente).

## 3. ÉVOLUTION DES LISTES MENÉES OU POUSSÉES PAR LE BOURGMESTRE SORTANT

En 2018, sur les 19 bourgmestres sortants, 18 se sont présentés à l'élection communale en tête de liste. L'exception a été Robert Genard (MR), devenu bourgmestre de Ganshoren en avril 2017 suite au décès de Hervé Gillard. Robert Genard avait annoncé son intention de ne pas briguer un nouveau mandat mayoral et a figuré à la dernière place de la liste du bourgmestre menée par le chef du groupe MR au conseil communal, Stéphane Obeid. Dans les 18 autres communes, la liste menée par le bourgmestre sortant, qui porte le plus souvent le nom de « liste du bourgmestre », est généralement la liste qui avait obtenu le score le plus élevé en 2012. Seules font exception, comme on l'a déjà vu, les communes de Ganshoren, de Molenbeek-Saint-Jean, de Watermael-Boitsfort et de Woluwe-Saint-Pierre.

Les résultats obtenus en 2018 par les listes menées par le bourgmestre sortant manifestent logiquement la même tendance globale à l'affaiblissement que celle observée à propos des listes dominantes, puisque les deux se confondent le plus souvent : on enregistre 13 reculs pour 5 progressions parmi les listes conduites par le bourgmestre <sup>10</sup> (cf. Tableau 3). Parmi les reculs observés, 3 d'entre eux mènent même à une perte de la position dominante : les communes concernées sont Forest, Ixelles et Molenbeek-Saint-Jean.

Il convient de noter que les cinq situations de progression correspondent à des configurations et des rapports de force politiques très différents.

Dans 2 des 5 communes concernées (Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre), le bourgmestre sortant exerçait en 2012-2018 son premier mandat, qu'il avait par ailleurs décroché lors du scrutin de 2012 sans détenir la position dominante. Les électeurs ne semblent pas avoir tenu rigueur des alliances alors nouées pour construire une majorité contre la liste arrivée première en 2012. La mandature écoulée a conduit non seulement à une progression électorale de la liste du bourgmestre mais aussi à la conquête de la position dominante. Dans ce cadre, rappelons néanmoins que la liste du bourgmestre de Woluwe-Saint-Pierre bénéficie du renfort de candidats issus de la liste Gestion communale, parmi lesquels l'ancienne échevine MR Béatrice de Spirlet (6° place), l'ancien député bruxellois et échevin MR Philippe Van Cranem (19° place) et le président du CPAS et ancien ministre bruxellois PSC Dominique Harmel (3° place).

Dans les 3 autres communes (Jette, Saint-Josse-ten-Noode et Woluwe-Saint-Lambert), le bourgmestre sortant détenait déjà la position dominante en 2012. Emir Kir (PS) détenait



<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Cette proportion était de 14 gains et 4 pertes en 2012.

déjà une majorité absolue des sièges à Saint-Josse-ten-Noode, et Olivier Maingain (Défi) bénéficiait déjà d'une majorité absolue des sièges et des voix à Woluwe-Saint-Lambert. Ces trois communes ont en commun d'être dirigées par le même parti depuis plusieurs décennies : le CDH (ex-PSC) depuis 1976 à Jette, Défi (ex-FDF) depuis 1976 également à Woluwe-Saint-Lambert, et le PS depuis 1953 à Saint-Josse-ten-Noode. La succession des mandatures ne semble pas affecter les positions de domination politique existantes – au contraire.

Il est à noter que, à Ixelles, la liste PS - sp.a poussée par Willy Decourty, bourgmestre de 2001 à 2015 et ayant donc exercé le mayorat durant la première moitié (2012-2015) de la mandature écoulée, arrive comme en 2006 et en 2012 à la troisième place. Avec 18,9 % des voix, elle obtient le plus faible score de toutes les listes menées ou soutenues par quelqu'un ayant détenu le mayorat lors de la dernière mandature.

Tableau 3. Élections communales (Région bruxelloise, 2012 et 2018) Résultats des listes menées ou soutenues par le bourgmestre sortant en 2018, comparés aux résultats des listes de nature proche en 2012, en % des votes valables

	Bourgmestre sortant en 2018	Résu	ıltats	Différence
	(et liste) 1	2012	2018	2012-2018
Anderlecht	Éric Tomas (PS-sp.a-cdH)	36,4	29,7	- 6,7 %
Auderghem	Didier Gosuin (LB)	64,1	47,6	-16,5 %
Berchem-Sainte-Agathe	Joël Riguelle (LBR)	30,4	26,0	- 3,4 %
Bruxelles	Philippe Close (PS) <sup>2</sup>	29,1	28,4	-0,7 %
Etterbeek	Vincent De Wolf (LB)	42,0	41,5	-0,5 %
Evere	Rudi Vervoort (LB)	38,7	37,7	- 1,0 %
Forest	Marc-Jean Ghyssels (LB)	31,2	24,7	-6,5 %
Ganshoren	Robert Genard (LB) 3	20,4	18,1	- 2,3 %
Ixelles	Dominique Dufourny (LB) <sup>4</sup>	29,1	25,6	- 5,5 %
Jette	Hervé Doyen (LBJette)	28,4	37,8	+ 9,4 %
Koekelberg	Philippe Pivin (LB)	56,3	38,8	- 17,5 %
Molenbeek-Saint-Jean	Françoise Schepmans (LB)	27,3	24,0	- 3,3 %
Saint-Gilles	Charles Picqué (LB)	43,5	39,7	- 3,8 %
Saint-Josse-ten-Noode	Emir Kir (LB)	44,3	47,9	+ 4,6 %
Schaerbeek	Bernard Clerfayt (LB)	32,7	32,0	-0,7 %
Uccle	Boris Dilliès (MR) <sup>5</sup>	47,3	32,5	-14,8 %
Watermael-Boitsfort	Oliver Deleuze (Écolo-Groen)	23,6	34,6	+ 11 %
Woluwe-Saint-Lambert	Olivier Maingain (LB)	55,7	59,4	+ 3,7 %
Woluwe-Saint-Pierre	Benoit Cerexhe (LB)	25,6	31,7	+ 6,1 %

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les différentes manières d'écrire la mention « liste (du/de la) bourgmestre » sont remplacées ici par le sigle « LB » ; seules les précisions complémentaires sont ajoutées. Pour les autres listes, nous donnons simplement le sigle du parti qui occupe la tête de liste.

(RiSP

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Élu bourgmestre en 2012, Freddy Thielemans est remplacé par Yvan Mayeur le 13 décembre 2013. Ce dernier démissionne à son tour de son poste le 8 juin 2017, au bénéfice de Philippe Close.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> La liste MR est menée en 2012 par Hervé Gillard, décédé depuis, et remplacé au poste de bourgmestre par Robert Genard. Ce dernier pousse la liste MR en 2018.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Conformément à l'accord de majorité communale conclu en 2012, le mayorat d'Ixelles a été exercé par Willy Decourty (PS) durant la première moitié de la mandature, et par Dominique Dufourny durant la seconde moitié de celle-ci. Dominique Dufourny a remplacé Willy Decourty au poste de bourgmestre le 31 décembre 2015.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Élu bourgmestre en 2012, Armand De Decker a démissionné de son poste le 17 juin 2017, avant d'être remplacé le 14 septembre 2017 par Boris Dilliès.

En termes de voix de préférence, 16 des bourgmestres sortants obtiennent le meilleur résultat de leur commune (cf. Tableau 4). Seuls Gaëtan Van Goidsenhoven (MR, Anderlecht), Pierre Kompany (CDH, Ganshoren) et Catherine Moureaux (PS, Molenbeek-Saint-Jean) obtiennent le meilleur score en voix de préférence sans être le bourgmestre sortant. Par ailleurs, 16 des meilleurs résultats sont obtenus au sein de la liste décrochant par ailleurs la position dominante : seuls Gaëtan Van Goidsenhoven (MR, Anderlecht), Marc-Jean Ghyssels (PS, Forest) et Dominique Dufourny (MR, Ixelles) obtiennent le meilleur score en voix de préférence sans pour autant que la liste qu'ils tirent occupe la première place de la commune.

Tableau 4. Premières places obtenues commune par commune en voix de préférence

	Candidat ayant obtenu la première place	Nombre de voix obtenues
Anderlecht	Gaëtan Van Goidsenhoven (MR)	4 729
Auderghem	Didier Gosuin (LB)	3 497
Berchem-Sainte-Agathe	Joël Riguelle (LBR)	1 380
Bruxelles	Philippe Close (PS)	8 501
Etterbeek	Vincent De Wolf (LB)	3 984
Evere	Rudi Vervoort (LB)	2 880
Forest	Marc-Jean Ghyssels (LB)	2 344
Ganshoren	Pierre Kompany (ProGanshoren)	1 327
Ixelles	Dominique Dufourny (LB)	2 906
Jette	Hervé Doyen (LBJette)	3 611
Koekelberg	Philippe Pivin (LB)	2 253
Molenbeek-Saint-Jean	Catherine Moureaux (PS)	7 133
Saint-Gilles	Charles Picqué (LB)	3 793
Saint-Josse-ten-Noode	Emir Kir (LB)	3 579
Schaerbeek	Bernard Clerfayt (LB)	7 927
Uccle	Boris Dilliès (MR)	5 656
Watermael-Boitsfort	Oliver Deleuze (Écolo-Groen)	2 063
Woluwe-Saint-Lambert	Olivier Maingain (LB)	8 512
Woluwe-Saint-Pierre	Benoit Cerexhe (LB)	3 481

## 4. ÉVALUATION DU SCORE GLOBAL DES PRINCIPAUX PARTIS FRANCOPHONES

Comme lors des élections précédentes, il serait trompeur, pour le scrutin du 14 octobre 2018, d'évaluer le score global des principaux partis francophones en totalisant leurs résultats sur l'ensemble des 19 communes. En effet, même si les principaux partis francophones tendent à déposer davantage de listes en leur nom propre ou sous un label identifiable que lors du scrutin de 2012, certains d'entre eux n'ont pas déposé de liste propre dans toutes les communes.

Par ailleurs, si l'on entend comparer les rapports de force issus de l'élection communale de 2018 à ceux issus du scrutin précédent, il convient de déterminer, parti par parti, les listes et les communes pour lesquelles une telle comparaison est possible. Fût-ce en soulignant les inévitables biais qu'impose la prudence, cette comparaison est toutefois plus aisée qu'en 2012, scrutin qui avait été marqué, d'une part, par une série de mouvements au sein du CDH et, d'autre part, par les conséquences de la sortie des FDF du giron du MR en septembre 2011.

Quant à une analyse socio-économique des résultats obtenus dans chaque commune, elle doit être menée avec grande prudence. Les différents bassins de vie bruxellois respectent rarement les frontières précises des communes. Parallèlement à ce constat, les communes bruxelloises ne sont pas toutes homogènes d'un point de vue socio-économique. Pour ne prendre que quelques exemples, un regard sur le niveau de revenu moyen de communes telles que Forest, Molenbeek-Saint-Jean ou Schaerbeek peut tronquer l'analyse car ces communes connaissent d'importantes disparités de revenus et de niveau de vie en fonction des quartiers concernés. Enfin, le niveau de revenu moyen par habitant n'est pas le seul indicateur socio-économique intéressant pour analyser la carte électorale bruxelloise. Il est également éclairant de comparer les résultats obtenus par les différents partis au niveau moyen d'instruction de la population, commune par commune ".

Le présent chapitre se livre donc à une évaluation du score global des six principaux partis francophones (Écolo, PS, MR, Défi, CDH et PTB) en tenant compte des limites de l'exercice. Il commencera par donner, pour chacun de ces partis, la liste des communes retenues dans l'analyse de leurs résultats en 2018 et un bref rappel des principales situations locales qui requièrent, soit d'écarter telle ou telle entité, soit d'interpréter les résultats avec prudence ; c'est notamment le cas lorsqu'une liste est concurrencée par une liste dissidente ou qu'elle bénéficie du ralliement de candidats venant de plusieurs partis.

(RiSP

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Cf. C. Kesteloot, K. Slegers, « Enseignement », in *Atlas du bien-être et de la santé de la Région de Bruxelles-Capitale*, Bruxelles, Observatoire de la santé et du bien-être, 2006.

Afin de ne pas multiplier les éléments d'analyse, nous ne traiterons pas ici des ralliements de partis flamands aux listes des principaux partis francophones, dont une synthèse est donnée plus loin et dont le détail figure dans une précédente livraison du *Courrier hebdomadaire* <sup>12</sup>. Rappelons simplement que la quasi-totalité des listes francophones accueillent en leur sein des candidats néerlandophones (un accueil un peu plus large dans le cadre du PS et du MR, quasi systématique mais limité à son alliance structurelle avec Groen dans le cas d'Écolo), avec pour exception notoire le cas de Défi, qui ne bénéficie d'aucun ralliement collectif de candidats néerlandophones. En ce qui concerne les apports francophones, et sauf cas particulier, nous ne rappellerons que les renforts collectifs apportés à l'une ou l'autre liste, et non la présence de tel ou tel transfuge ou de tel ou tel indépendant, qu'il possède ou non une certaine notoriété locale <sup>13</sup>.

Outre ces éléments de contexte, nous indiquerons l'éventail des scores obtenus par les différentes listes émanant d'un même parti, ainsi que la moyenne de ces scores au plan régional, moyenne établie sur un nombre variable de communes d'un parti à l'autre. Nous comparerons enfin les scores globaux des listes attachées aux différents partis aux scores obtenus par ces partis en 2012, dans les cas où une telle comparaison est possible.

Tous les résultats évoqués dans cette partie du présent *Courrier hebdomadaire* sont repris au tableau 5, en fin de développement.

#### 4.1. LISTES ÉCOLO-GROEN

La composition des listes Écolo-Groen rend possible une comparaison fine avec les résultats obtenus en 2012, voire en 2006 ; ce sont en effet celles dont la composition a le moins varié d'un scrutin à un autre, Écolo s'étant allié à Groen dans les 19 communes en 2012, et dans 15 des 18 communes où il se présentait sous son nom en 2006 (Écolo n'avait alors pas de liste propre à Woluwe-Saint-Lambert). En 2018, Écolo se présente avec Groen dans 18 communes, et sans lui à Molenbeek-Saint-Jean.

L'éventail des scores des listes de tendance Écolo va de 8,2 % (Molenbeek-Saint-Jean) à 34,6 % (Watermael-Boitsfort). Les listes de tendance Écolo obtiennent également 33,1 % des voix à Ixelles, devenant le premier parti de la commune pour la première fois, 28,1 % à Saint-Gilles, 27,8 % à Etterbeek, 26,8 % à Uccle, 25,3 % à Forest, où les écologistes décrochent également la position dominante, et 25,2 % à Saint-Josse-ten-Noode. Au total, les écologistes obtiennent plus de 15 % des voix dans 17 des 19 communes bruxelloises (et encore sont-ils très proches de ce score à Berchem-Sainte-Agathe : 14,7 %). Ils sont par ailleurs en hausse dans 18 des 19 communes, l'exception étant Molenbeek-Saint-Jean, où les verts participaient au pouvoir et où la légère baisse de la liste Écolo (– 0,9 %) n'est probablement pas sans rapport avec la présentation d'une liste Groen séparée. Les gains d'Écolo dépassent 5 % dans 8 communes (Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek et Woluwe-Saint-Lambert) et excèdent 10 % dans 5 autres communes (Auderghem, Etterbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort et Woluwe-

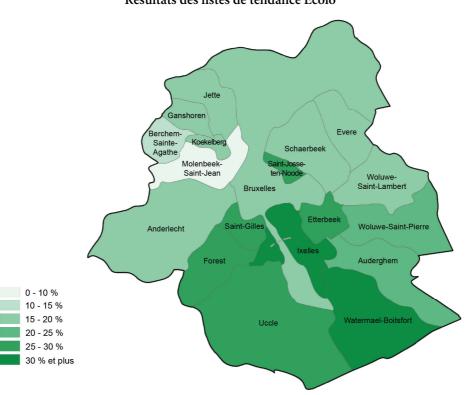
P. BLAISE, V. DEMERTZIS, J. FANIEL, C. ISTASSE, J. PITSEYS, « La préparation des élections communales et provinciales du 14 octobre 2018 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2381-2382, 2018, p. 96-98.

Pour plus de détails sur la composition des listes des principaux partis francophones, cf. *ibidem*, p. 76-95 et 98-99.

Saint-Pierre). Enfin, les écologistes décrochent trois positions dominantes pour la première fois de l'histoire du parti Écolo.

Si les progrès électoraux des listes de tendance Écolo s'avèrent importants dans l'ensemble du territoire de la Région bruxelloise, les listes Écolo-Groen tendent à leurs meilleurs progressions et à leurs meilleurs résultats dans la partie est et sud-est de la ville (Etterbeek, Ixelles, Uccle, Watermael-Boitsfort), soit dans des communes à revenu moyen élevé. Les gains sont toutefois importants également à Saint-Josse-ten-Noode et à Schaerbeek, communes dont le revenu moyen par habitant est substantiellement plus bas. Par ailleurs, ainsi qu'évoqué plus haut, les résultats des listes écologistes à Woluwe-Saint-Lambert et à Woluwe-Saint-Pierre sont largement supérieurs à leur base électorale habituelle. L'ampleur des résultats et des hausses d'Écolo apparaît par ailleurs nettement corrélée au niveau d'instruction moyen des communes concernées.

Au total des 19 communes, les listes de tendance Écolo obtiennent 102 378 voix, à savoir 20,3 % des suffrages valablement exprimés. S'ils sont devancés par le PS en termes de positions dominantes (6 pour le PS, 3 pour Écolo) et de conseillers élus (166 contre 160), les écologistes deviennent le premier parti bruxellois en termes de nombre de voix. Ces résultats dépassent ce qui était jusque-là leur meilleur score, obtenu en 2000 avec quelque 18 % des voix. Cela représente également une hausse importante par rapport au scrutin de 2012 (14,1 %, soit + 6,2 %), qui constituait jusqu'alors le deuxième meilleur résultat global des écologistes aux élections communales bruxelloises.



Carte 3. Élections communales (Région bruxelloise, 2018) Résultats des listes de tendance Écolo

(RiSP

#### 4.2. LISTES PS OU ASSIMILÉES

Le score global des listes de tendance PS peut également se calculer sur la base des 19 communes, le PS présentant chaque fois une liste dont il constitue la principale composante.

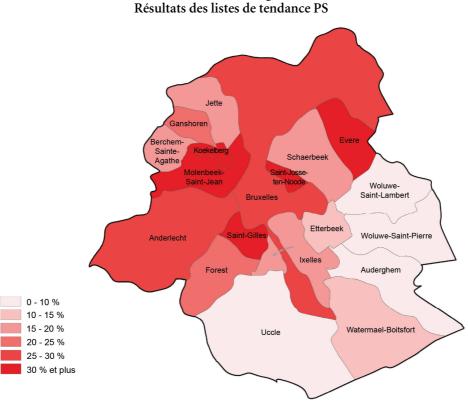
Devant défendre 6 postes de bourgmestre lors du scrutin du 14 octobre, y compris dans des communes où sa domination est relative (Anderlecht, Bruxelles, Evere et Forest), le PS présente, selon les cas, des listes PS, des listes PS-SP.A – la liste déposée à Anderlecht étant complétée par le CDH – ou des listes du bourgmestre à la composition plus ou moins large. À Ganshoren, la tendance socialiste se présente aux élections sous la bannière de la liste Ensemble-Samen#Carthé. À Watermael-Boitsfort, le nom complet de la liste est PS-SP.A Cause commune.

La capacité du PS à rassembler autour de lui d'autres partis s'avère plus faible en 2018 qu'en 2012, alors qu'elle était déjà plus réduite en 2012 qu'en 2006. Certes, les listes de tendance socialiste n'ont pas essuyé de dissidence notable comme cela avait été le cas en 2012 à Evere, à Forest et à Schaerbeek. À Evere, la liste du bourgmestre Rudi Vervoort bénéficie en outre de la stratégie d'ouverture déjà initiée en 2006 et en 2012, et accueille en son sein des candidats SP.A et des candidats CD&V, ainsi que le ministre régional bruxellois et ancien vice-Premier ministre Guy Vanhengel (Open VLD). Par ailleurs, Éric Tomas est parvenu à reconduire à Anderlecht une liste alliant candidats PS, SP.A et CDH, même s'il convient de noter l'absence sur cette liste de la ministre-présidente du collège de la Commission communautaire française (COCOF) et secrétaire d'État régionale Fadila Lanaan (PS). En revanche, la liste PS de Bruxelles se présente sans le SP.A à ses côtés, contrairement au scrutin de 2012. La liste du bourgmestre de Forest n'inclut pas certaines des personnalités locales du parti, comme l'ancienne ministre-présidente de la Communauté française, ancienne ministre wallonne, ancienne ministre fédérale et actuelle députée européenne Marie Arena, ou le directeur d'Actiris et ancien échevin Gregor Chapelle. La liste PS-sp.a de Schaerbeek ne bénéficie plus de la présence de l'ancienne vice-Première ministre et ancienne ministre-présidente de la Communauté française Laurette Onkelinx, ou de celle de l'ancien échevin Jean-Pierre Van Gorp. Enfin, à Ganshoren, le spectre politique de la liste Ensemble-Samen#Carthé s'est substantiellement réduit par rapport à la liste LB du scrutin de 2012 : les candidats de tendance MR ou Défi se présentent désormais tous sur des listes indépendantes, et les échevins sortants Maurizio Petrini et Jean-Paul Van Laethem ont rejoint la liste ProGanshoren.

L'éventail des scores des listes de tendance PS va de 4,4 % des voix (à Woluwe-Saint-Lambert) à 47,9 % des voix (à Saint-Josse-ten-Noode). Comme en 2012, les deux meilleurs scores des listes de tendance PS sont réalisés par les listes du bourgmestre de Saint-Gilles et de Saint-Josse-ten-Noode, mais la première perd la majorité absolue en sièges qu'elle détenait jusque-là. À l'exception d'Evere, les scores supérieurs à 25 % sont obtenus dans des communes situées au centre et au sud-ouest de la Région bruxelloise (outre les communes citées plus haut, les communes d'Anderlecht, de Bruxelles-Ville, de Koekelberg et de Molenbeek-Saint-Jean). Le PS obtient ses résultats les plus faibles dans la partie est et sud-est de la Région (Auderghem, Etterbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre) : il convient de noter à cet égard que le PS n'obtient plus aucun siège de conseiller communal à Woluwe-Saint-Lambert.

Sur l'ensemble des 19 communes, les listes de tendance PS sont en recul dans 11 communes. Aucune des hausses observées n'excède 5 % des voix. En revanche, les listes socialistes connaissent un recul de -6.7 % à Uccle, de -6.8 % à Forest et de -7.0 % à Schaerbeek. Les absences de Laurette Onkelinx à Schaerbeek et de l'ancienne ministre de la Communauté française, ancienne secrétaire d'État bruxelloise et ancienne présidente du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale Françoise Dupuis à Uccle ont sans doute pesé sur les résultats obtenus dans ces deux communes. En revanche, et contrairement par exemple aux résultats du PS dans les principales villes de Wallonie (Charleroi, Liège, Namur, Mons ou La Louvière), le PS obtient des résultats globalement stables - à l'exception de Schaerbeek - dans les communes où le PTB présente des listes.

Au total des 19 communes, le PS obtient 101 647 voix lors des élections communales de 2018, à savoir 20,2 % des suffrages valablement exprimés. Il faut bien sûr comparer avec prudence le score global du PS à celui obtenu par les listes de tendance PS en 2006 et en 2012, les jeux d'alliance, de dissidence ou de rupture de cartel modifiant d'un scrutin à l'autre la situation du PS dans les communes bruxelloises. Cela posé, le score du PS était de 24,2 % en 2012 sur les 19 communes. Il était de 26,4 % en 2006, ce pourcentage représentant alors les scores de listes présentées sur 18 communes seulement (le PS n'avait pas de liste propre à Woluwe-Saint-Lambert). Les listes de tendance socialiste connaissent donc une baisse globale nette et persistante.



Carte 4. Élections communales (Région bruxelloise, 2018)
Résultats des listes de tendance PS

(RiSP

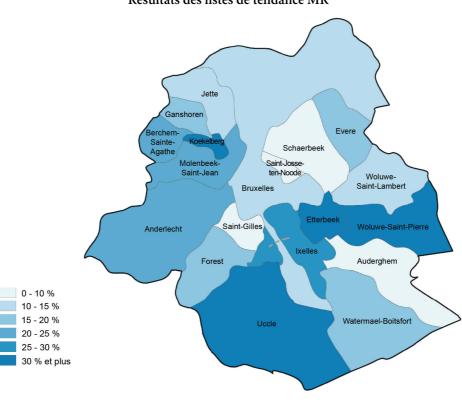
#### 4.3. LISTES MR OU ASSIMILÉES

Le score global des listes de tendance MR peut lui aussi être calculé sur la base des 19 communes, le MR présentant partout une liste dont il constitue la principale composante. Le MR et Défi sont désormais en concurrence dans toutes les communes bruxelloises, à l'exception de Koekelberg, où la liste du bourgmestre sortant Philippe Pivin a rassemblé également des candidats de Défi (ainsi que des candidats de l'Open VLD, du SP.A et du CD&V). De manière générale, la composition interne des listes de tendance MR reste assez semblable à ce qu'elle était en 2012 : rappelons toutefois que la liste MR d'Uccle pâtit de la concurrence de la liste dissidente Uccle en avant, et que la liste MR-GM de Watermael-Boitsfort inclut désormais des candidats de Gestion municipale, qui s'étaient présentés sur une liste indépendante en 2012. Si la comparaison des résultats des listes de tendance MR avec le scrutin de 2006 apparaît peu indiquée, compte tenu du fait que ces dernières incluaient le plus souvent des candidats FDF, la comparaison avec le scrutin de 2012 semble donc globalement pertinente.

L'éventail des scores des listes de tendance MR va de 6,2 % des voix (à Schaerbeek) à 41,5 % des voix (à Etterbeek) et n'inclut plus aucune majorité absolue, contrairement à la situation qui prévalait en 2012 dans les communes de Koekelberg (en voix) et d'Uccle (en sièges uniquement). Les trois autres meilleurs scores réalisés par le MR sont enregistrés à Koekelberg (38,8 %), à Uccle (32,5 %) et à Woluwe-Saint-Pierre (30,8 %). À l'instar des scrutins de 2006 et de 2012, le MR obtient ses meilleurs résultats dans les communes du sud et sud-est de Bruxelles, et ses résultats les moins élevés dans les communes à indice socio-économique faible. Le MR obtient par ailleurs ses meilleurs résultats dans les communes où le niveau moyen d'instruction est intermédiaire ou élevé. Il est toutefois à noter que les résultats du MR dans la partie est et sud-est de la ville sont affectés par les positions dominantes détenues par Défi à Woluwe-Saint-Lambert et à Auderghem, où les libéraux n'obtiennent respectivement que 11,1 % et 9,5 % des voix. Les scores du MR restent en outre assez élevés dans la commune d'Anderlecht, où Gaëtan Van Goidsenhoven, bourgmestre de 2007 à 2012, obtient le meilleur score de la commune en voix de préférence.

Au total des 19 communes, les listes de tendance MR obtiennent 95 544 voix, soit 19,0 % des suffrages valablement exprimés. Ce score situe les listes de tendance MR derrière les listes écologistes et derrière celles du PS, avec des écarts respectifs de 1,3 % et de 1,2 %. Ayant obtenu 147 conseillers communaux, les libéraux se trouvent également à la troisième place en nombre de sièges.

La comparaison avec les scores réalisés en 2012 est éclairante. Le MR avait obtenu en 2012 un score global moyen de 23,8 % sur les 18 communes où il avait présenté des listes, les candidats MR d'Auderghem s'étant alors présentés sur la liste du bourgmestre sortant Didier Gosuin (FDF). En prenant la même base de comparaison (toutes les communes sauf Auderghem), le MR n'obtient plus en 2018 que 19,3 % des suffrages. Ses résultats baissent dans 17 des 18 communes comparées : il n'y a de progression (en pourcentage des voix) qu'à Watermael-Boitsfort et cette hausse s'explique sans doute par le fait que la liste inclut aussi les membres de Gestion municipale.



Carte 5. Élections communales (Région bruxelloise, 2018) Résultats des listes de tendance MR

#### 4.4. LISTES DÉFI OU ASSIMILÉES

Le score global des listes de tendance Défi peut s'analyser sur 18 des 19 communes de la Région bruxelloise, Défi déposant partout une liste dont il constitue la principale composante, à l'exception de Koekelberg où les candidats Défi se présentaient sur la liste du bourgmestre Philippe Pivin (MR). Les conséquences de la scission entre le MR et le parti amarante sont définitivement soldées, ne serait-ce qu'en termes de composition de liste. Enfin, les listes Défi ne connaissent pas de dissidence ou de ralliement important. La liste Défi d'Ixelles se présente cette fois-ci sans le renfort de l'ancien échevin et député bruxellois Olivier de Clippele <sup>14</sup>, qui se présente en 2018 sous les couleurs du MR à Bruxelles-Ville. À Auderghem, la liste du bourgmestre Didier Gosuin ne bénéficie plus de la présence des candidats MR, lesquels constituent cette fois-ci une liste indépendante au nom propre de leur parti. À Bruxelles-Ville, la liste Défi accueille deux transfuges d'Écolo, l'ancienne parlementaire Marie Nagy et le conseiller communal Michaël François. À Berchem-Sainte-Agathe, Défi bénéficie de la présence sur sa liste de l'ancien député bruxellois Écolo Vincent Lurquin.

Rappelons toutefois que, lors des élections communales de 2012, ce renfort issu du MR était contrebalancé par la présence sur la liste MR d'une échevine et d'une conseillère communale issues du FDF.

Depuis la rupture avec le MR en septembre 2011, Défi (ex-FDF) tente de s'implanter en Wallonie mais aussi de veiller, en Région bruxelloise, à progresser ailleurs que dans les communes où il détient le mayorat. Dans cette perspective, les listes Défi connaissent un renouvellement important au niveau des candidats placés en tête de liste, 8 d'entre eux occupant cette place pour la première fois en 2018.

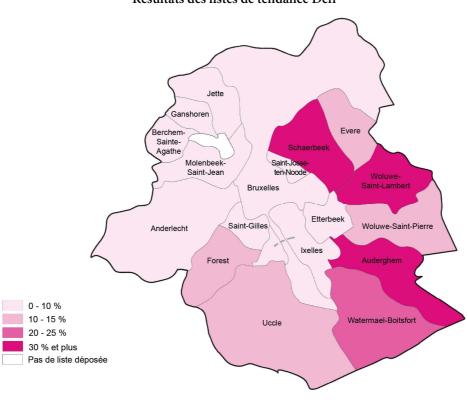
L'éventail des scores des listes Défi va de 3,3 % (à Saint-Gilles) à 59,4 % (à Woluwe-Saint-Lambert). Défi est ainsi désormais le seul parti à décrocher une majorité absolue en voix dans une des communes bruxelloises (mais il perd celle qu'il détenait à Auderghem). Comme nous l'avons vu plus haut, les listes des bourgmestres Défi sont aussi celles qui obtiennent les meilleurs résultats : outre Woluwe-Saint-Lambert (+ 3,7 %), où se présente le président du parti Olivier Maingain, Défi recueille 47,6 % des voix (– 16,5 %) à Auderghem et 32,0 % des voix (– 0,7 %) à Schaerbeek.

Dans les autres communes bruxelloises, Défi obtient 22,2 % des voix à Watermael-Boitsfort, commune dont il a détenu le mayorat de 1977 à 2012 : le parti amarante y perd 8,9 % des voix par rapport au scrutin de 2012, ainsi que sa position dominante. Ailleurs, les listes Défi obtiennent soit entre 10 et 15 % des voix (4 communes, contre 6 en 2012), soit entre 5 et 10 % des voix (7 communes, contre 5 en 2012), soit moins de 5 % des voix (3 communes à la population très multiculturelle et dominées par le PS, les mêmes qu'en 2012 : Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles et Saint-Josse-ten-Noode). Sur les 18 communes où il présente une liste propre, Défi est en baisse dans 11 cas, est en progression dans 6 autres et est stable dans 1 dernier (Bruxelles-Ville). Les écarts entre les scrutins sont assez faibles dans la plupart des cas, à l'exception de certaines communes évoquées plus haut (Auderghem et Watermael-Boitsfort) ainsi que de la commune d'Ixelles, où les pertes sont plus importantes (– 5,0 %).

Dans ce cadre, il convient de rappeler que le score de Défi à Etterbeek (9,1 %) doit encore s'apprécier à l'aune du maintien sur la liste du bourgmestre MR de deux anciens échevins FDF. Il en va de même du score assez faible à Anderlecht (7,6 %), où Défi reste affecté par l'absence de personnalités marquantes depuis le départ de la plupart de ses cadres au MR, au premier chef desquels l'ancien premier échevin et ancien bourgmestre faisant fonction Jean-Jacques Boelpape.

Les résultats de Défi apparaissent dans l'ensemble en légère baisse. Au total des 18 communes où elles se présentent, les listes Défi ou de tendance Défi obtiennent 75 077 voix, ce qui revient à 14,9 % des suffrages sur l'ensemble de la Région bruxelloise et à 15,1 % des suffrages sur les 18 communes où le parti présente des listes indépendantes. Pour rappel, Défi avait obtenu en 2012 16,4 % sur 18 communes (il se présentait alors partout sauf à Koekelberg). Arrivées en troisième position en 2012, les listes Défi se trouvent désormais en quatrième position à l'échelle de l'ensemble du territoire bruxellois, derrière Écolo, le PS et le MR. L'apport des bourgmestres sortants joue à nouveau un rôle déterminant dans l'ancrage électoral de Défi. Au total, le parti amarante décroche 102 sièges de conseiller communal en Région bruxelloise.

Enfin, rappelons que les comparaisons entre Défi et les autres partis francophones doivent être tempérées à l'aune du fait que les listes Défi ne comptent aucun candidat représentant un parti néerlandophone.



Carte 6. Élections communales (Région bruxelloise, 2018) Résultats des listes de tendance Défi

#### 4.5. LISTES CDH OU ASSIMILÉES

Le CDH présente des listes propres dans 18 des 19 communes bruxelloises; à Anderlecht, ses candidats se présentent, comme en 2006 et en 2012, sur la liste PS-sp.a-CDH.

Dans ce cadre, la stratégie électorale du CDH se distingue sur deux points importants de celle qui avait été adoptée lors des élections communales de 2006 et de 2012. Primo, le parti humaniste fait désormais le choix de présenter des listes indépendantes dans le plus grand nombre de communes bruxelloises possible, ce qui n'était pas forcément le cas lors des scrutins précédents. Le parti orange avait présenté une liste dont il était la principale composante dans 14 communes en 2000 (sous l'étiquette du PSC), dans 13 communes en 2006 et dans 15 communes en 2012 (sous l'étiquette CDH; en 2012, les quatre exceptions étaient Anderlecht, Ganshoren, Koekelberg et Watermael-Boitsfort). Secundo, en 2006 et en 2012, le CDH avait présenté respectivement 11 et 12 listes électorales à son nom, moyennant l'une ou l'autre nuance locale. Sa stratégie est plus ambivalente en 2018, puisque le CDH ne présente plus que 8 listes mentionnant explicitement le nom du parti (à Bruxelles, Etterbeek, Forest, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek et Uccle). Quatre autres listes à dominante CDH se réfèrent plus ou moins directement à l'ancrage humaniste dans leur nom : Humaniste Everois (Evere), Alternative Humaniste (Koekelberg), Générations Humanistes (Watermael-Boitsfort) et WolHu (Woluwe-Saint-Lambert). Trois autres listes sont proches du CDH sans que cela soit

(RiSP

visible dans leur intitulé: Liste citoyenne 1160 (Auderghem), ProGanshoren (Ganshoren) et Objectif XL (Ixelles). Enfin, le CDH présente comme en 2012 des listes du bourgmestre dans les communes où il occupe la mayorat, à savoir à Berchem-Sainte-Agathe, Jette et, cette fois, Woluwe-Saint-Pierre.

Il convient de rappeler que les listes du bourgmestre de Berchem-Sainte-Agathe et de Woluwe-Saint-Pierre ne rassemblent pas seulement des candidats CDH. À Berchem-Sainte-Agathe, la liste du bourgmestre perpétue une longue tradition d'ouverture à des candidats néerlandophones et des candidats indépendants : on retrouve également sur la liste des anciens de la liste Berch'm de 2012. À Woluwe-Saint-Pierre, la liste du bourgmestre réunit à la fois des candidats CDH, des candidats libéraux issus de Gestion communale et des candidats provenant de la société civile.

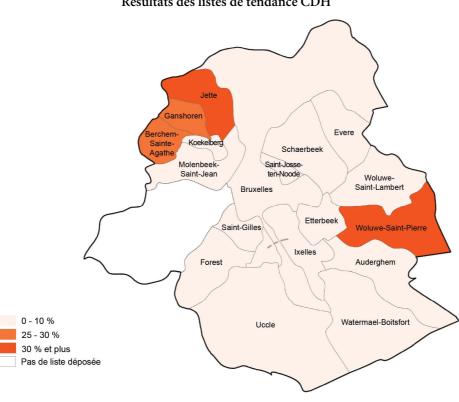
Si les résultats obtenus par le CDH sont plus facilement agrégeables en 2018 qu'en 2012, il est donc malaisé de comparer les résultats obtenus en 2018 avec les résultats obtenus lors des scrutins précédents, ou de considérer que la somme des résultats obtenus au niveau local donne une idée précise de l'assise électorale du parti au niveau régional.

L'éventail des scores de tendance CDH va de 3,7 % des voix (Saint-Gilles) à 37,8 % des voix (Jette). Comme pour les autres partis disposant déjà de mayorats, les meilleurs résultats des listes à tendance CDH sont le fait de listes sur lesquelles figure le bourgmestre sortant, à Berchem-Sainte-Agathe, à Jette et à Woluwe-Saint-Pierre. Outre celles-ci, la liste ProGanshoren recueille 28,3 % des voix et décroche la première place de la commune.

Sur l'ensemble des 15 communes où une comparaison des résultats est possible par rapport à 2012, et compte tenu des réserves méthodologiques énoncées plus haut, les listes du CDH sont en recul dans 13 cas, et en progrès dans 2 cas seulement. Ces reculs sont en partie occultés par le fait que le CDH gagne deux positions dominantes, à Ganshoren et à Woluwe-Saint-Pierre. Toutefois, mis à part Ganshoren et les 3 autres communes dont il détient désormais le mayorat, le CDH obtient moins de 10 % des voix dans les communes où il présente des listes indépendantes. Les reculs du CDH sont particulièrement significatifs à Etterbeek (– 5,5 %), à Bruxelles-Ville (– 8,7 %) et à Saint-Josse-Ten-Noode (– 9,5 %), où le CDH perd parfois plus de la moitié de son électorat. Il est très probable à cet égard que le retrait de l'ancienne présidente du CDH, Joëlle Milquet, ait lourdement pesé sur les résultats du parti à Bruxelles-Ville. Enfin, ces reculs entraînent également des conséquences importantes à Saint-Gilles, où le CDH n'est plus représenté au conseil communal.

Envisagés sur une base géographique, les meilleurs résultats obtenus par le CDH sont enregistrés dans le nord-ouest de Bruxelles, dans des communes à revenu moyen.

Au total, et compte tenu des réserves émises plus haut, les listes CDH obtiennent 50 734 voix sur l'ensemble du territoire de la Région bruxelloise, soit un score de 10,1 % des voix. Sur le territoire des 18 communes dans lesquelles elles se présentent, elles obtiennent 11,1 % des suffrages valablement exprimés. Pour rappel, en 2012, le CDH avait obtenu 13,6 % des voix sur les 15 communes dans lesquelles il avait présenté une liste. Au niveau communal, le CDH se trouve désormais en cinquième position de la hiérarchie des six principaux partis en Région bruxelloise. Il obtient un total de 71 postes de conseiller communal.



Carte 7. Élections communales (Région bruxelloise, 2018) Résultats des listes de tendance CDH

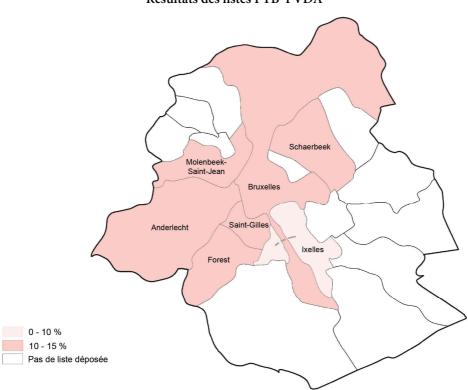
#### 4.6. LISTES PTB\*PVDA

Représenté à la Chambre des représentants, au Parlement wallon, au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Parlement de la Communauté française depuis 2014, le PTB – parti national, à la différence des formations précédemment passées en revue dans ce chapitre – recueille depuis lors des résultats encourageants dans les sondages, qui le placent parfois en quatrième position en Région bruxelloise. Néanmoins, en 2018, le PTB n'a présenté de listes que dans 7 communes bruxelloises (Anderlecht, Bruxelles, Forest, Ixelles, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles et Schaerbeek), contre 6 en 2012 (les mêmes, à l'exception de Forest). Ces communes, délibérément choisies pour leur potentiel électoral, se situent pour l'essentiel dans le centre et le sud-ouest de la Région bruxelloise et se caractérisent par un revenu global moyen par habitant souvent plus faible que la moyenne régionale.

Dans les communes où elles se présentent, les listes PTB\*PVDA recueillent entre 6,3 % (à Ixelles) et 14,6 % des voix (à Anderlecht), pour une moyenne de 12,8 %. Le PTB dépasse les 10 % des voix dans 6 des 7 communes bruxelloises où il présente des listes. Il arrive en troisième position à Molenbeek-Saint-Jean et à Saint-Gilles, et en quatrième position à Anderlecht, à Bruxelles-Ville et à Schaerbeek. Dans ce cadre, la commune dans laquelle le PTB obtient ses résultats les plus faibles, à savoir Ixelles, est également celle qui comprend le taux d'immigration extra-européenne le plus faible, le niveau moyen d'instruction le plus haut et le revenu moyen par habitant le plus élevé.

(RiSP

Dans toute la Région bruxelloise, le PTB totalise 34 044 voix (soit 6,7 % des suffrages valablement exprimés) et obtient 36 conseillers communaux, contre 2 en 2012.



Carte 8. Élections communales (Région bruxelloise, 2018) Résultats des listes PTB\*PVDA

## 4.7. RÉCAPITULATIF DES SCORES GLOBAUX DES PRINCIPAUX PARTIS FRANCOPHONES

À défaut d'une comparaison entre les résultats de 2018 et de 2012 parti par parti et commune par commune – dont l'aperçu aurait parfois été trompeur – nous donnons ici le tableau récapitulatif des résultats obtenus par les listes déposées par les six principaux partis francophones (Tableau 5). Un tableau de même nature est ensuite donné, pour mémoire, en ce qui concerne le scrutin de 2012 (Tableau 6), afin qu'il soit possible de prendre une mesure partielle des recompositions opérées. Pour davantage d'informations sur le précédent scrutin (composition fine des listes, existence de dissidences non renseignées dans le tableau 6, etc.), il convient de consulter les précédentes livraisons du *Courrier hebdomadaire* <sup>15</sup>.

Pour la composition des listes en 2012, cf. P. BLAISE, V. DE COOREBYTER, J. FANIEL, « La préparation des élections communales et provinciales du 14 octobre 2012 », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2150-2151, 2012. Pour le détail des résultats, cf. V. DE COOREBYTER, « Les résultats des élections communales du 14 octobre 2012 à Bruxelles », *op. cit*.

araé le 05/09/2023 sur www.cairn.info (IP: 81.240.64.2

Tableau 5. Élections communales (Région bruxelloise, 2018) Résultats et score global des listes des principaux partis francophones, en % des votes valables

	Écolo		PS	PS MR			Défi	CDH		РТВ		
	Liste	en %	Liste	en %	Liste	en %	Liste	en %	Liste	en %	Liste	en %
Anderlecht	Écolo-Groen	15,5	PS-sp.a-cdH	29,7	MR-Open VLD-IC	22,5	DéFI	7,6	_	-	PTB*PVDA	14,6
Auderghem	Écolo-Groen	22,7	PS	6,8	MR-OpenVLD	9,5	Liste du Bourgmestre	47,6	Liste citoyenne 1160	5,3	_	_
Berchem-Sainte-Agathe	Écolo-Groen	14,7	PS-sp.a+	18,3	Open MR	22,6	DéFI	9,7	LBR	26,0	_	_
Bruxelles	Écolo-Groen	16,8	PS	28,4	MR-VLD	13,9	DéFI	7,6	CDH-CD&V+	9,3	PTB*PVDA	11,6
Etterbeek	Écolo-Groen	27,8	PS-sp.a+	12,4	LB/ Liste Bourgmestre	41,5	DéFI	9,1	Alternative CDH	7,7	_	_
Evere	Écolo-Groen	16,9	Liste du Bourgmestre	37,7	MR	16,4	DéFI	12,2	Humanistes Everois	6,1	_	_
Forest	Écolo-Groen	25,3	Liste du Bourgmestre	24,7	MR	15,3	DéFI	11,7	CDH	7,6	PTB*PVDA	10,9
Ganshoren	Écolo-Groen	16,5	Ensemble-Samen#Carthé	21,3	LB- Liste Bourgmestre	18,1	DéFI	9,1	ProGanshoren	28,3	_	_
Ixelles	Écolo-Groen	33,1	PS - sp.a	18,9	Liste La Bourgmestre	25,6	DéFI	7,2	Objectif XL	5,6	PTB*PVDA	6,3
Jette	Écolo-Groen	17,5	PS - sp.a	15,6	MR	13,0	DéFI	6,7	LBJette	37,8	_	_
Koekelberg	Écolo-Groen	16,7	PS	30,6	LB	38,8	-	_	Alternative Humaniste	9,5	_	_
Molenbeek-Saint-Jean	Écolo Samen	8,2	PS sp.a	31,3	Liste Bourgmestre (LB)	24,0	DéFI	4,8	CDH-CD&V+	8,4	PTB*PVDA	13,6
Saint-Gilles	Écolo-Groen	28,1	Liste du Bourgmestre	39,7	MR	9,0	DéFI	3,3	CDH + CD&V	3,7	PTB*PVDA	13,0
Saint-Josse-ten-Noode	Écolo-Groen	25,2	LB	47,9	MR Open Vld	7,5	DéFI	4,4	CDH + Indépendant	7,1	_	_
Schaerbeek	Écolo-Groen	19,4	PS-sp.a	18,1	MR & CITOYENS	6,2	Liste Bourgmestre	32,0	CDH-CD&V+	7,2	PTB*PVDA	12,7
Uccle	Écolo-Groen	26,8	PS	7,8	MR	32,5	DéFI	13,3	CDH	7,5	-	_
Watermael-Boitsfort	Écolo-Groen	34,6	PS-SP.A Cause Commune	10,8	MR-GM	19,9	DéFI	22,2	Générations Humanistes	6,1	_	_
Woluwe-Saint-Lambert	Écolo-Groen	16,8	PS-sp.a	4,4	MR+	11,1	Liste du Bourgmestre	59,4	WolHu	7,6	_	_
Woluwe-Saint-Pierre	Écolo-Groen	20,6	PS+sp.a	5,4	OPEN MR	30,8	DéFI pour Woluwe1150	11,4	Liste du Bourgmestre	31,7	_	_
Score global (moyenne des résultats en voix)	20,3 % sur 19 com	munes	es 20,2 % sur 19 communes		19,0 % sur 19 communes		15,1 % sur 18 communes		11,1 % sur 18 communes		12,8 % sur 7 communes	



élécharaé le 05/09/2023 sur www.cairn.info (IP: 81.240.64.24

Tableau 6. Élections communales (Région bruxelloise, 2012) Résultats et score global des listes des principaux partis francophones, en % des votes valables

	PS		MR		Défi		Écolo		CDH	CDH		
	Liste	en %	Liste	en %	Liste	en %	Liste	en %	Liste	en %	Liste	en %
Anderlecht	PS-SP.A-CDH	36,8	LB	26,1	FDF	7,9	Écolo-Groen	11,4	_	_	PTB*PVDA	1,7
Auderghem	PS	9,3	_	_	LB	64,1	Écolo-Groen	14,1	CDH+	6,9	-	_
Berchem-Sainte-Agathe	PS-sp.a	13,5	MR	19,5	FDF	8,2	Écolo-Groen	11,1	LB	30,4	_	_
Bruxelles	PS - sp.a	29,1	MR VLD	17,9	FDF	7,6	Écolo-Groen	12,4	CDH	18,0	PTB*PVDA	1,6
Etterbeek	PS	13,4	LB	42,0	FDF	10,0	Écolo-Groen	17,0	CDH	13,2	-	_
Evere	LB	38,7	MR	17,4	FDF	11,4	Écolo-Groen	13,3	CDH	9,0	_	_
Forest	PS	31,2	MR	24,9	FDF	10,4	Écolo-Groen	17,7	CDH	8,5	_	_
Ganshoren	LB	36,0	MR	20,4	FDF	7,0	Écolo-Groen	9,1	_	_	_	_
Ixelles	LB	16,6	MR	29,1	de Clippele – FDF	12,2	Écolo-Groen	23,5	CDH	9,4	PTB*PVDA	1,8
Jette	PS - sp.a	24,4	MR	13,5	FDF	6,2	Écolo-Groen	11,1	LB	28,4	_	_
Koekelberg	PS	28,5	LB	56,3	_	_	Écolo-Groen	13,1	_	_	_	_
Molenbeek-Saint-Jean	LB	29,2	MR	27,3	FDF	4,5	Écolo-Groen	9,1	CDH-CD&V	11,6	PTB*PVDA	4,5
Saint-Gilles	LB	43,5	MR	15,0	FDF	3,9	Écolo-Groen	21,0	CDH	8,0	PTB*PVDA	3,8
Saint-Josse-ten-Noode	LB	44,3	Bleus de St-Josse	11,1	FDF	4,9	Écolo-Groen	18,0	CDH	16,6	_	_
Schaerbeek	PS	25,1	MR	9,6	LB	32,7	Écolo-Groen	13,4	CDH	9,1	PTB*PVDA	3,4
Uccle	PS	13,3	MR	47,3	FDF	13,8	Écolo-Groen	16,7	CDH	8,9	_	_
Watermael-Boitsfort	PS	9,0	MR	13,7	LB	33,1	Écolo-Groen	23,6	_	_	_	_
Woluwe-Saint-Lambert	PS	6,6	MR	15,7	LB	55,7	Écolo-Groen	10,9	CDH	9,9	_	_
Woluwe-Saint-Pierre	PS-sp.a	5,6	LB	36,3	FDF + IC	13,9	Écolo-Groen	9,9	Woluwe + Cerexhe	25,6	_	_
Score global (moyenne des résultats en voix)	24,2 % sur 19 con	nmunes	23,8 % sur 18 com	munes	16,4 % sur 18 com	munes	14,1 % sur 19 co	mmunes	13,6 % sur 15 com	munes	2,6 % sur 6 com	imunes

## 5. RÉSULTATS DES LISTES NÉERLANDOPHONES ET DES AUTRES PARTIS FLAMANDS

La proportion réduite de néerlandophones dans la population de la Région bruxelloise rend incertaine la présence de mandataires des partis flamands dans les conseils communaux et les collèges des bourgmestre et échevins bruxellois. En ce qui concerne les collèges, un mécanisme est prévu pour inciter les communes à compter au moins un échevin néerlandophone : un soutien financier est apporté aux communes dans lesquelles un poste d'échevin ou le poste de président du CPAS est confié à un néerlandophone. En ce qui concerne les conseils, les partis flamands ont progressivement développé une stratégie d'association avec des partis francophones ou avec des listes comportant une majorité de francophones, qui leur permet, moyennant l'obtention de places en ordre utile sur la liste, d'être représentés au sein du collège communal. Cette stratégie tend à se généraliser : si, en 1994, on comptait plus de listes néerlandophones que de listes bilingues, depuis 2000, les candidats néerlandophones des trois partis traditionnels et les écologistes flamands se sont pour la plupart présentés sur des listes bilingues, majoritairement francophones. Aux élections communales de 2000 et de 2006, dans une majorité de communes bruxelloises, le VB était le seul parti flamand à faire cavalier seul. En 2012, c'est la N-VA qui est devenue le principal parti flamand à se présenter sous son nom aux élections communales : elle avait déposé des listes dans 10 communes, tandis que le VB n'était plus présent que dans 6 communes. Cette caractéristique du scrutin s'est accentuée en 2018 : la N-VA s'est présentée dans 13 communes, tandis que le VB n'a déposé de liste que dans 5 communes.

## 5.1. LES RÉSULTATS DES PARTIS FLAMANDS QUI SE PRÉSENTENT SEULS : LA N-VA ET LE VLAAMS BELANG

Seuls la N-VA et le VB se présentent sous leur nom dans chacune des communes où ils déposent une liste. À 9 des 10 communes dans lesquelles la NV-A avait déjà présenté une liste en 2012 <sup>16</sup>, se sont ajoutées en 2018 celles d'Auderghem, d'Evere, de Koekelberg et d'Uccle. En revanche, elle ne se présente plus à Forest – où elle avait réalisé son plus mauvais score en 2012. La N-VA ne parvient nulle part à présenter une liste complète,

Anderlecht, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles, Ganshoren, Ixelles, Jette, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek.

proposant entre 2 (Evere) et 17 (Bruxelles) candidats. De son côté, le VB poursuit son repli, ne se présentant plus que dans les communes d'Anderlecht, de Berchem-Sainte-Agathe, de Bruxelles, de Jette et de Schaerbeek. S'il parvient à déposer une liste complète à Jette, emmenée par le député bruxellois Dominiek Lootens-Stael, les autres listes sont incomplètes. Le tableau 7 présente les résultats obtenus par la N-VA et le VB dans chaque commune.

Tableau 7. Élections communales (Région bruxelloise, 2018) Résultats de la N-VA et du VB, en % des votes valables et en sièges

	N-	VA	V	В
	Voix (%)	Sièges	Voix (%)	Sièges
Anderlecht	4,1 (-1,0)	1 (-1)	2,1 (-1,6)	0 (-1)
Auderghem	2,3	0	_	_
Berchem-Sainte-Agathe	6,7 (-0,3)	1 (=)	2,0 (-1,5)	0 (=)
Bruxelles	3,7 (-0,6)	1 (=)	1,6 (-0,6)	0 (=)
Etterbeek	_	_	_	_
Evere	4,8	1	_	_
Forest	-(-2,2)	_	_	_
Ganshoren	6,7 (+ 1,8)	1	_	_
Ixelles	2,9 (+ 0,5)	0 (=)	_	_
Jette	4,3 (+ 0,1)	1 (=)	3,0 (-0,6)	0 (=)
Koekelberg	3,5	0	_	_
Molenbeek-Saint-Jean	3,4 (-0,6)	1 (=)	-(-2,3)	_
Saint-Gilles	_	_	_	_
Saint-Josse-ten-Noode	2,1 (-1,2)	0 (=)	_	_
Schaerbeek	2,7 (+ 0,5)	0 (=)	1,2 (-0,3)	0 (=)
Uccle	2,3	0	_	_
Watermael-Boitsfort	_	_	_	_
Woluwe-Saint-Lambert	_	_	_	_
Woluwe-Saint-Pierre	_	_	_	_

Les résultats de la N-VA sont contrastés. Elle récolte une moyenne de 3,8 % des voix. C'est à Berchem-Sainte-Agathe et à Ganshoren qu'elle réalise ses meilleurs scores (6,7 %), et à Saint-Josse-ten-Noode, Auderghem et Uccle qu'elle réalise les moins bons (2,1 % ou 2,3 %). Il existe évidemment une corrélation entre le score de la N-VA et la proportion d'habitants néerlandophones dans les différentes communes. Dans les communes où elle s'était présentée en 2012, elle progresse dans quatre cas (Ganshoren, Ixelles, Jette et Schaerbeek) et régresse dans cinq autres (Anderlecht, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles, Molenbeek-Saint-Jean et Saint-Josse-ten-Noode).

La N-VA décroche 1 siège à Anderlecht, à Berchem-Sainte-Agathe, à Bruxelles, à Evere, à Ganshoren, à Jette et à Molenbeek-Saint-Jean. Ces 7 sièges représentent une progression de 1 siège à l'échelle régionale par rapport à 2012, où le parti avait obtenu 2 élus à Anderlecht et 1 élu à Berchem-Sainte-Agathe, à Bruxelles, à Jette et à Molenbeek-Saint-Jean. Parmi les élus de 2018, épinglons Johan Van den Driessche, chef du groupe NV-A au Parlement bruxellois, élu conseiller communal à Bruxelles ; Karl Vanlouwe, député flamand et sénateur, à Ganshoren ; et Laurent Mutambayi, alors porte-parole adjoint du secrétaire d'État fédéral à l'Asile et à la Migration, Theo Francken, à Molenbeek-Saint-Jean.

Le VB recule dans les 5 communes où il a présenté des listes et ne parvient plus à atteindre le cap des 3 % que dans la commune de Jette, où sa liste était tirée par le député régional Dominiek Lootens-Stael. En 2012, le VB était encore au-delà des 3,5 % dans 3 communes, et, en 2006, il dépassait les 5 % dans 5 des 6 communes dans lesquelles il s'était présenté, atteignant même 9,4 % à Berchem-Sainte-Agathe et 8,9 % à Jette. En 2018, le VB n'a plus d'élu dans les conseils communaux de la Région bruxelloise ; il a perdu le seul siège qu'il avait conservé en 2012, à Anderlecht. Rappelons que le VB avait obtenu 16 sièges en 2006. Cet effondrement du parti d'extrême droite flamand s'accompagne d'une évolution similaire de cette tendance politique du côté francophone (cf. *infra*). Par conséquent, pour la première fois depuis 1988 <sup>17</sup>, plus aucune commune bruxelloise ne compte d'élu d'extrême droite.

Outre les listes N-VA et VB, on trouve trois listes unilingues néerlandophones parmi les 19 communes : la liste CD&V Plus à Anderlecht, la liste Samen à Auderghem et la liste Groen à Molenbeek-Saint-Jean (cf. *infra*). Aucune n'a décroché de siège ; ainsi, parmi les partis flamands se présentant sous leur étiquette propre au scrutin communal en Région bruxelloise, seule la N-VA obtient des élus.

#### 5.2. LES RÉSULTATS DES AUTRES CANDIDATS NÉERLANDOPHONES

Les autres partis flamands ont opté pour la présentation de candidats sur des listes bilingues à dominante francophone, à quatre exceptions près : le CD&V à Anderlecht, le SP.A à Bruxelles-Ville, tous deux à Auderghem (liste Samen), et Groen à Molenbeek-Saint-Jean. Initialement annoncée, la rupture entre le PS et le SP.A à Jette a pu être surmontée et les deux formations ont finalement déposé une liste commune.

À Auderghem, la liste Samen a rassemblé des candidats CD&V et SP.A et des indépendants. Elle accuse un recul de 1,8 %, peut-être au profit de la N-VA (qui présentait pour la première fois une liste dans cette commune) et perd ainsi son unique élu, à savoir l'échevin sortant et tête de liste Dirk Hoornaert. Il faut toutefois remarquer que, en 2012, Samen comprenait également l'Open VLD, qui a choisi cette fois de se présenter avec le MR.

Les chrétiens-démocrates flamands ont opté pour une liste propre à Anderlecht, ouverte à des indépendants (liste CD&V Plus) et emmenée par la conseillère communale sortante Anne Mertens. Celle-ci n'a pas été réélue, sa liste n'obtenant que 1,5 % des suffrages.

À Molenbeek-Saint-Jean, une rupture est intervenue entre Écolo et Groen, conduisant à la présentation de deux listes au suffrage. Une liste Groen, emmenée par l'échevine sortante Annalisa Gadaleta, et une liste Écolo Samen, ouverte à des indépendants et comprenant en cinquième position une membre de Groen (Jase Van Grembergen), étaient en compétition. La liste Groen a recueilli 2,4 % des voix et n'obtient pas de siège. De son côté, la liste Écolo Samen a recueilli 8,2 % des voix (contre 9,1 % pour la liste Écolo-Groen en 2012) et obtient 3 sièges. Il s'agit là, de très loin, des scores les plus bas enregistrés pour des listes écologistes en Région bruxelloise à ce scrutin. Si les scores combinés des deux

<sup>17</sup> Cette année-là, un élu FN avait fait son entrée au conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean.

P.I. Télécharaé le 05/09/2023 sur www.cairn.info (IP: 81,240,64,243

listes sont légèrement plus élevés que le score de la liste unique de 2012, leur concurrence se traduit tout de même par la perte de 1 siège pour les écologistes.

À Bruxelles-Ville, le SP.A a choisi de quitter la majorité communale en juin 2017 suite au scandale du Samusocial, et de ne pas se présenter devant l'électeur avec le PS. Il a opté pour une liste ouverte bilingue, Change.Brussels, qui a obtenu 3,0 % des voix, et 1 siège, pour sa tête de liste et ancienne échevine SP.A Ans Persoons.

Dans les 18 autres communes, les candidats de Groen se sont présentés sur une liste commune avec Écolo. Dans 16 d'entre elles, les listes Écolo-Groen étaient tirées par un candidat Écolo. À Berchem-Sainte-Agathe, la candidate Groen et conseillère communale sortante Katia Van den Broucke emmenait la liste et, à Etterbeek, la liste était tirée par l'échevin Groen sortant de nationalité néerlandaise Rik Jellema. Les scores des listes Écolo-Groen dans la Région bruxelloise varient entre 14,7 % (Berchem-Sainte-Agathe) et 34,6 % (Watermael-Boitsfort). La forte progression des listes Écolo-Groen dans toute la Région bruxelloise assure une présence d'élus Groen dans 14 communes : à Anderlecht (Susanne Muller-Hubsch), à Auderghem (Lieve Jorens), à Berchem-Sainte-Agathe (Katia Van den Broucke), à Bruxelles (Bart Dhondt, Hoessen Soetkin, Lotte Stoops et Bruno De Lille), à Etterbeek (Rik Jellema), à Forest (Esmeralda Van den Bosch), à Ganshoren (Elke van den Brandt), à Ixelles (Els Gossé et Peggy Stevens), à Jette (Nathalie De Swaef, Annemie Maes et Cindy Devacht), à Koekelberg (Wouter Hessels, Tinne Van der Straeten et Marie Bijnens, soit 3 des 4 élus), à Saint-Gilles (Suzanne Ryvers, Jos Raymenants et Linde Haven), à Saint-Josse-ten-Noode (Frederic Roekens et Veerle Vandenabeele), à Schaerbeek (Adelheid Byttebier, Arnaud Verstraete et Leticia Sere) et à Watermael-Boitsfort (Daniel Soumillion). Dans les communes d'Evere, d'Uccle, de Woluwe-Saint-Lambert et de Woluwe-Saint-Pierre, seuls un ou deux candidats Groen étaient présents sur la liste commune, à des positions peu favorables. Avec 27 élus, Groen est le parti flamand le mieux représenté au sein des conseils communaux de la Région bruxelloise.

Si Écolo et Groen sont des partis frères qui ont l'habitude de travailler ensemble à d'autres niveaux de pouvoir également, il n'en va pas de même pour les autres formations politiques. Le CD&V, l'Open VLD et le SP.A ne sont plus depuis longtemps les *alter egos* néerlandophones du CDH, du MR ou du PS. Toutefois, lorsqu'il s'agit de se présenter aux élections communales dans la Région bruxelloise, ce sont vers les anciens partis frères que les partis flamands se tournent le plus volontiers.

Le SP.A a choisi de se présenter avec le PS dans 11 communes : à Anderlecht (liste PS-SP.A-CDH), à Berchem-Sainte-Agathe et Etterbeek (listes PS - SP.A +), à Ixelles, Jette, Schaerbeek et Woluwe-Saint-Lambert (listes PS-SP.A), à Molenbeek-Saint-Jean (liste PS SP.A), à Saint-Gilles (Liste du bourgmestre), à Watermael-Boitsfort (liste PS-SP.A Cause commune) et à Woluwe-Saint-Pierre (PS+SP.A). Le SP.A obtient 12 élus répartis dans 6 communes. À Anderlecht, il a réussi à obtenir 3 sièges sur la liste commune avec le PS et le CDH emmenée par Éric Tomas (pour l'échevine sortante Elke Roex, Safouane Akremi et Mohammed Khazri). Il obtient également 3 élus à Molenbeek-Saint-Jean (la conseillère communale sortante et administratrice générale de FAMIFED Tania Dekens, le chef du groupe SP.A au Parlement bruxellois et ancien échevin Jef Van Damme, et Saliha Raiss). Le SP.A parvient également à avoir des élus à Ixelles (l'échevine sortante Maïté Morren), à Jette (la conseillère communale sortante Patricia Rodrigues Da Costa et le député bruxellois Fouad Ahidar) et à Saint-Gilles (l'échevin sortant Willem Stevens). À Forest, Fatima Abbach, l'organisatrice des Diwan Awards, a été élue, tandis que

CH 2388-2389 (Risp

| Télécharaé le 05/09/2023 sur www.cairn.info (IP: 81.240.64.243)

l'échevine sortante Jutta Buyse (en 18° position sur la liste) ne l'a pas été. Le résultat de la liste PS-SP.A de Schaerbeek présente un caractère atypique : aucun des 6 candidats du SP.A présents sur la liste commune, dont la députée bruxelloise Hannelore Goeman (en 2° position), n'ont réussi à être élus. À Berchem-Sainte-Agathe, les 2 candidats du SP.A sur la liste PS - SP.A + (placés en 3° et en 27° et dernière positions) n'ont pas non plus été élus. À Etterbeek, le SP.A n'a pas placé d'élus parmi les quatre sièges remportés par la liste PS - SP.A +. À Watermael-Boitsfort, le SP.A Jos Bertrand, en 3° position de la liste PS-SP.A Cause commune, n'a pas été élu. À Woluwe-Saint-Lambert, la liste commune PS-SP.A n'a pas obtenu de siège et, à Woluwe-Saint-Pierre, l'unique siège est allé à la tête de liste PS. À Evere, 2 candidates SP.A, Tina Martens et la présidente du CPAS sortante, Katrien Debeuckelaere, figuraient sur la liste du bourgmestre Rudi Vervoort (PS) ; elles n'ont pas été élues. À Ganshoren, le SP.A a rejoint la liste de l'ancienne bourgmestre Michèle Carthé sous l'appellation Ensemble-Samen#Carthé, sans obtenir d'élu ; leur ancien chef de file et président du CPAS sortant, Marco Van Dam, ne se représentait plus.

L'Open VLD a suivi une stratégie similaire, en choisissant de se présenter sur une liste MR dans 12 communes : à Anderlecht (liste MR-Open VLD-IC), à Auderghem (liste MR-Open VLD), à Berchem Sainte-Agathe et Woluwe-Saint-Pierre (listes Open MR), à Bruxelles (liste MR-VLD), à Forest, Saint-Gilles et Uccle (listes MR), à Saint-Josseten-Noode (liste MR Open VLD), à Jette (liste MR, nom complet « MR powered by Open VLD »), à Watermael-Boitsfort (liste MR-GM) et à Woluwe-Saint-Lambert (liste MR+). En outre, l'Open VLD se présentait sur la liste du bourgmestre MR dans 4 communes : à Etterbeek (liste de Vincent De Wolf), à Koekelberg (liste de Philippe Pivin), à Ixelles (liste de Dominique Dufourny) et à Molenbeek-Saint-Jean (liste de Françoise Schepmans).

En revanche, à Evere, le ministre bruxellois Guy Vanhengel a choisi de pousser la liste de son collègue, le ministre-président bruxellois et bourgmestre (PS) d'Evere Rudi Vervoort. À Ganshoren, l'Open VLD a décidé de soutenir la liste de l'ancienne bourgmestre PS Michèle Carthé (liste Ensemble-Samen#Carthé). À Schaerbeek, l'Open VLD s'est présenté sur la liste du bourgmestre sortant, Bernard Clerfayt (Défi), et non plus comme en 2012 avec le MR.

La stratégie de l'Open VLD lui a permis d'obtenir 17 élus : 2 à Berchem Sainte-Agathe (l'ancien échevin Vincent Riga et Rudi Landeloos), à Evere (l'échevine sortante Martine Raets et Guy Vanhengel), à Ganshoren (le député bruxellois et échevin sortant René Coppens et la conseillère du CPAS Mimi Crahaij) et à Uccle (l'ancien ministre bruxellois Jean-Luc Vanraes et le député bruxellois Stefan Cornelis), et 1 à Bruxelles (la députée bruxelloise et échevine sortante Els Ampe), à Etterbeek (Ethel Savelkoul), à Forest (Alexander Billiet), à Jette (le ministre flamand de la Culture, des Médias, de la Jeunesse et de Bruxelles Sven Gatz), à Koekelberg (Lamia Khan), à Molenbeek-Saint-Jean (Khadija Zamouri), à Schaerbeek (Quentin Van den Hove), à Woluwe-Saint-Lambert (Kurt Deswert) et à Woluwe-Saint-Pierre (la députée bruxelloise et présidente du conseil de la VGC Carla Dejonghe)

L'Open VLD n'a pas obtenu d'élu à Anderlecht ni à Ixelles, malgré la présence dans les deux cas de 4 candidats sur la liste commune. Il n'en a pas obtenu non plus à Auderghem (Wim Vanobberghen occupait la 3<sup>e</sup> position, mais la liste n'a obtenu que 2 élus), Ixelles, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode et Watermael-Boitsfort – bien que, dans cette dernière

(RiSP) CH 2388-2389

Félécharaé le 05/09/2023 sur www.cairn.info (IP: 81.240.64.2

commune, le candidat néerlandophone indépendant Jan Verbeke ait été élu avec le soutien de l'Open VLD sur la liste MR-GM.

Comme évoqué plus haut, le CD&V est, avec Groen à Molenbeek-Saint-Jean, le seul parti flamand à avoir présenté une liste sous son nom propre, dans la commune d'Anderlecht (liste CD&V Plus). Ailleurs, il a généralement opté pour une participation avec le CDH. À Bruxelles, Molenbeek-Saint-Jean et Schaerbeek, la liste a pris le nom de CDH-CD&V+, et à Saint-Gilles celui de CDH+CD&V. À Forest et Uccle, un ou plusieurs candidats CD&V se présentaient sur la liste CDH, de même qu'à Saint-Josse-ten-Noode sur la liste CDH + Indépendant. À Ixelles, le CD&V présentait 2 candidats sur la liste Objectif XL, proche du CDH. Dans trois autres communes, le CD&V soutenait la liste du bourgmestre CDH: à Berchem-Sainte-Agathe, Jette et Woluwe-Saint-Pierre. À Evere, le CD&V a placé 2 candidats sur la liste du bourgmestre PS Rudi Vervoort et, à Etterbeek et Koekelberg, 1 candidat sur la liste du bourgmestre MR. À Auderghem, le CD&V se présentait sur la liste Samen, évoquée plus haut. À Ganshoren, il soutenait la liste à dominante CDH ProGanshoren. À Watermael-Boitsfort, le CD&V participait à la liste MR-GM, et, à Woluwe-Saint-Lambert, il présentait 2 candidats sur la liste MR+.

C'est à Jette que le CD&V a obtenu sa meilleure représentation, avec 3 élus sur la liste du bourgmestre CDH Hervé Doyen (la présidente du CPAS sortante Brigitte De Pauw, Joëlle Electeur et Joris Poschet). Le CD&V a obtenu 1 élu à Berchem-Sainte-Agathe (Agnès Vanden Bremt), à Bruxelles (la secrétaire d'État bruxelloise Bianca Debaets), à Etterbeek (l'échevin sortant Frank Van Bockstal), à Evere (Ingrid Haelvoet), à Ganshoren (Marina Dehing-van den Broeck), à Woluwe-Saint-Lambert (Georges De Smul) et à Woluwe-Saint-Pierre (Helmut De Vos). Avec 10 élus dans la Région, le CD&V est le parti flamand le moins bien représenté dans les conseils communaux de la Région.

Le cas du parti unitaire PTB (listes PTB\*PVDA) a été analysé *supra*.

## 6. RÉSULTATS DES « PETITES » LISTES

Comme les précédentes, les élections communales de 2018 ont vu le dépôt de « petites » listes, c'est-à-dire de listes qui ne relèvent pas d'un parti politique traditionnel <sup>18</sup>, qui se présentent dans certaines communes seulement et qui obtiennent de faibles scores. En 2018, de telles listes étaient présentes dans chacune des 19 communes bruxelloises, alors qu'en 2012, elles ne l'étaient que dans 16 d'entre elles. Le nombre total de « petites » listes dans la Région bruxelloise a toutefois baissé significativement, passant de 39 listes en 2012 (hors PTB) à 29 en 2018. On épinglera en particulier la disparition des listes Pirate et Égalité.

Les scores obtenus par les petites listes le 14 octobre 2018 sont présentés dans le tableau 8.

### 6.1. L'EFFONDREMENT DE L'EXTRÊME DROITE FRANCOPHONE

En 2006, des listes d'extrême droite étaient présentes dans 16 communes bruxelloises ; en 2012, elles ne l'étaient plus que dans 9. En 2018, seules les communes d'Anderlecht et d'Evere ont vu le dépôt d'une liste sans ambigüité d'extrême droite, Nation, qui a obtenu respectivement 0,9 % et 2,4 % des voix. Le Parti populaire (PP) était présent dans 3 communes, Auderghem, Evere et Watermael-Boitsfort, où ses scores modestes, entre 2,2 % et 3,7 % des voix, ne lui ont pas permis de décrocher un siège. La Droite se présentait pour sa part dans deux autres communes, Anderlecht et Bruxelles, où cette formation a recueilli 1,3 % et 0,7 % des voix.

Comme en 2012 déjà, il n'y a donc pas d'élu de l'extrême droite francophone dans les conseils communaux de la Région bruxelloise.

Avec la perte de son seul siège par le VB, c'est l'ensemble de l'extrême droite qui a disparu du paysage communal bruxellois où elle disposait d'une représentation sans discontinuer depuis l'élection d'un conseiller FN à Molenbeek-Saint-Jean en 1988 (cf. supra).

(RiSP

En 2012, les listes PTB\*PVDA étaient considérées comme des « petites » listes ; en 2018, leurs résultats sont analysés à la suite de ceux des partis traditionnels, ce parti ayant fait son entrée au parlement régional lors du scrutin du 25 mai 2014.

# Télécharaé le 05/09/2023 sur www.cairn.info (IP: 81.240.64.243)

### 6.2. LE MONOPOLE DU PTB AU SEIN DE LA GAUCHE RADICALE

Le PTB a réalisé une percée électorale très significative dans les 7 communes de la Région où il se présentait (cf. *supra*). Il représente aujourd'hui la seule formation de gauche radicale significative dans la Région bruxelloise. En effet, le cartel Gauches communes – initiative soutenue par le Parti socialiste de lutte (PSL), le Parti humaniste (PH) et la Campagne ROSA (Résistance contre l'oppression, le sexisme et l'austérité) – ne s'est plus présenté qu'à Saint-Gilles, où il a recueilli 2,3 % (– 1,4 %) des suffrages. En 2012, il s'était présenté dans 4 communes.

### 6.3. L'ÉCHEC DU PARTI ISLAM

Déjà présent aux élections communales de 2012 (dans 3 communes) et aux élections régionales et fédérales de 2014, le parti Islam a réalisé une percée sur la scène médiatique au printemps 2018, suite aux appels répétés de ses leaders en faveur de l'application de la charia et au refus de l'un d'entre eux de serrer la main d'une femme lors d'un débat télévisé. Ces attitudes ont déclenché une levée de boucliers et des propositions d'interdiction du parti. Cette médiatisation est restée sans effet sur le score électoral du parti Islam, qui a perdu environ la moitié de ses électeurs dans les deux communes, Bruxelles et Molenbeek-Saint-Jean, où il était parvenu à constituer valablement sa liste, et n'obtient plus de siège. À Bruxelles, une dissidence du parti Islam se présentait en outre sous le nom de Salem : elle y a obtenu 0,6 % des suffrages.

Il est à noter qu'une autre micro-formation à l'identité religieuse proclamée, Chrétien, se présentait au suffrage à Forest, avec parmi ses objectifs l'interdiction du parti Islam. Bien que ses 3 candidats aient annoncé fin septembre qu'ils renonçaient à se présenter, la liste était bien proposée aux électeurs forestois et a recueilli 0,8 % des voix.

### 6.4. LA PRÉSENCE DE DEUX LISTES EUROPÉANISTES

Ces élections communales ont vu l'apparition d'un nouveau type d'acteurs sur la scène locale, les listes européanistes, qui n'ont toutefois pas réussi à percer.

Citoyens d'Europe M3E est la branche belge du Parti fédéraliste européen (PFE), fondé en 2011 à Paris. Les « 3 E » du mouvement désignent l'éthique, l'Europe et l'équité. Le mouvement a déposé une liste dans 5 communes : Bruxelles, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek et Uccle, où elle a recueilli entre 0,3 % et 0,9 % des voix, son meilleur score se situant à Koekelberg.

Volt België-Belgique est la branche belge du mouvement Volt Europa, fondé en 2017, avec pour objectif de réanimer l'enthousiasme pour le projet européen dans la foulée du Brexit. Volt a présenté des listes dans deux communes proches des institutions européennes, Etterbeek et Ixelles ; elles y ont recueilli respectivement 1,5 % et 0,6 % des voix.

## P. I. Téléchardé le 05/09/2023 sur www.cairn.info (IP; 81.240.64.243

### 6.5. LES AUTRES PETITES LISTES

Le parti bilingue et unitariste BUB ne déposait de liste qu'à Saint-Gilles, où il a recueilli 0,4 % des voix. Toutefois, son président-fondateur, Hans Van de Cauter, a été élu dans la commune d'Uccle, sur la liste Uccle en avant (dissidence du MR) tirée par le premier échevin sortant Marc Cools (MR) (cf. *supra*).

Les autres petites listes dont l'existence répondait à des spécificités locales sont, à Forest, la liste dissidente du MR Forest en Mieux (3,8 % des voix); à Jette, la liste d'inspiration libérale Les Démocrates (2,2 %); à Molenbeek-Saint-Jean, la liste d'inspiration socialiste Molenbeek Act (1,9 %) menée par un ancien membre du SP.A, Hassan Rahali.

Le scrutin du 14 octobre 2018 a vu naître des listes locales à vocation « citoyenne ». Seule l'une d'entre elles, la Liste communale à Saint-Josse-ten-Noode, a dépassé la barre des 5 %. Forte de ses 5,8 %, la liste qui était conduite par un vétéran de la politique, le conseiller communal Thierry Balsat (élu en 2012 sur la liste Bleus de Saint-Josse), a obtenu de justesse son siège, après le recomptage des bulletins pour donner suite à une fausse manœuvre dans un bureau. À Bruxelles, la liste Plan B, axée sur la gestion participative de la ville et sur laquelle figurait le rédacteur en chef du site d'information satirique *Nordpresse* Vincent Flibustier (un temps annoncé sur la liste Écolo), n'a pas non plus obtenu d'élu, avec 0,9 % des voix.

À Saint-Gilles, la liste QQVF (Qu'est-ce qu'on va faire?) mettait également en avant la participation citoyenne à côté de la lutte contre le réchauffement climatique; elle a obtenu 0,5 % des voix. À Watermael-Boitsfort, les listes Nos Votes et X²YZ étaient également axées sur la préservation de l'environnement; elles ont obtenu respectivement 2,4 % et 0,5 % des voix. Dans un esprit similaire, la liste DEMOS à Woluwe-Saint-Lambert a recueilli 0,8 % des suffrages.

Les résultats modestes des petites listes et le fait qu'elles abandonnent souvent l'arène électorale après un ou deux scrutins reflètent la difficulté rencontrée par de nouvelles formations politiques pour se faire connaître, une difficulté que le développement de moyens de communication tels que les réseaux sociaux ne semble pas aplanir. Ils illustrent également la préférence marquée des électeurs pour des listes mais aussi des personnalités connues, ce dont témoigne également le succès généralement rencontré par les listes du ou de la bourgmestre.

Tableau 8. Élections communales (Région bruxelloise, 2018) Résultats des listes hors principaux partis, en % des votes valables

	PP	La Droite	Nation	Islam	Volt België- Belgique	Citoyen d'Europe M3E	Gauches communes	Divers
Anderlecht	_	1,3	0,9	_	_	_	_	_
Auderghem	2,2	_	_	_	_	_	_	_
Berchem-Sainte-Agathe	_	_	_	_	_	_	_	_
Bruxelles	_	0,7	_	1,6	_	0,3	_	1,5
Etterbeek	_	_	_	_	1,5	_	_	_
Evere	3,7	_	2,4	_	_	_	_	_
Forest	_	_	_	_	_	_	_	4,6 <sup>2</sup>
Ganshoren	_	_	_	_	_	_	_	_
Ixelles	_	_	_	_	0,6	_	_	_
Jette	_	_	_	_	_	_	_	2,2 3
Koekelberg	_	_	_	_	_	0,9	_	_
Molenbeek-Saint-Jean	_	_	_	1,8	_	0,3	_	1,9 4
Saint-Gilles	_	_	_	_	_	_	2,3	0,9 5
Saint-Josse-ten-Noode	_	_	_	_	_	_	_	5,8 <sup>6</sup>
Schaerbeek	_	_	_	_	_	0,5	_	_
Uccle	_	_	_	_	_	0,5	_	_
Watermael-Boitsfort	3,5	_	_	_	_	_	_	2,9 7
Woluwe-Saint-Lambert	_	_	_	_	_	_	_	0,8 8
Woluwe-Saint-Pierre	_	_	_	_	_	_	_	_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Plan B (0,9 %) et Salem (0,6 %).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Forest en Mieux (3,8 %) et Chrétien (0,8 %).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les Démocrates.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Molenbeek Act.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> QQVF (0,5 %) et BUB (0,4 %).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Liste communale.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Nos Votes (2,4 %) et X<sup>2</sup>YZ (0,5 %).

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> DEMOS.

## 7. COMPOSITION DES COLLÈGES DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS

Rares sont les communes bruxelloises qui ne voient pas la composition de leur majorité communale être modifiée peu ou prou à l'issue des élections du 14 octobre 2018. En revanche, seules 5 communes (contre 7 en 2012) connaissent un nouveau bourgmestre : Forest, Ganshoren, Ixelles, Koekelberg et Molenbeek-Saint-Jean.

### 7.1. BOURGMESTRES ET COALITIONS COMMUNALES

C'est la commune de Molenbeek-Saint-Jean qui a le plus retenu l'attention des observateurs. Dès le soir du scrutin, il apparaissait que le succès de la liste PS sp.a conduite par Catherine Moureaux, la fille de l'ancien bourgmestre Philippe Moureaux, annonçait un nouveau bouleversement à la tête de la commune. Françoise Schepmans (MR) qui, en 2012, avait remplacé P. Moureaux et envoyé le PS dans l'opposition en prenant la tête d'une coalition avec les humanistes et les écologistes (majorité MR/CDH-CD&V/Écolo-Groen), allait perdre son poste. Le succès du PTB dans la commune pouvait faire croire à la conclusion d'un accord avec le PS. Toutefois, les négociations engagées entre les socialistes, le PTB et les écologistes n'ont pas abouti. Un accord de majorité a alors été conclu entre la liste PS sp.a et la liste de la bourgmestre sortante, F. Schepmans. C'est C. Moureaux qui ceint l'écharpe mayorale.

Deux nouveaux bourgmestres Écolo sont venus rejoindre Olivier Deleuze, unique (et premier) bourgmestre écologiste de la Région bruxelloise en 2012 : Christos Doulkeridis à Ixelles et Stéphane Roberti à Forest. À Ixelles, C. Doulkeridis prend la tête d'une coalition avec la liste PS - sp.a de Bea Diallo, reléguant le MR et Défi dans l'opposition. À Forest, sur fond de négociations croisées entre les différents partis, S. Roberti, après avoir conclu une alliance avec le PS du bourgmestre sortant Marc-Jean Ghyssels, s'en est détourné pour s'allier avec le MR, le CDH et Défi, avant d'annoncer qu'il dirigerait finalement la commune avec le PS. Toutefois, un acte de présentation du collège Écolo-Groen/MR/CDH/Défi avait déjà été déposé. Or, la loi communale ne permet pas aux signataires d'un acte de présentation d'en déposer un nouveau. Le nouveau conseil communal a été installé le 4 décembre 2018. Logiquement, aucun des candidats échevins figurant sur l'acte de présentation initial n'a alors été élu. L'ancien collège est donc demeuré en place, en affaires courantes. De nouvelles candidatures ont été présentées au conseil communal suivant, le 18 décembre, et les nouveaux échevins Écolo-Groen et PS ont été élus.

(RiSP

I Télécharaé le 05/09/2023 sur www.cairn.info (IP: 81.240.64.243)

L'échevine surnuméraire néerlandophone, Esmeralda Vandenbosch (Groen), devrait, elle, être confirmée en janvier. Toutefois, le CDH et le MR ont annoncé leur intention d'introduire un recours au Conseil d'État contre cette manière de procéder.

L'accession au mayorat de Pierre Kompany à Ganshoren et d'Ahmed Laaouej à Koekelberg ont été abondamment commentées en raison des origines étrangères des deux bourgmestres, un élément qui n'a pas été autant relevé à propos de C. Doulkeridis. À Ganshoren, l'arrivée de Pierre Kompany (CDH) se place au terme de plusieurs années compliquées pour la politique municipale : Hervé Gillard (MR), qui avait évincé la bourgmestre Michèle Carthé (PS) en 2012 avant de conclure une alliance avec elle, est décédé durant son mandat. Depuis, et compte tenu d'un nouveau retournement d'alliance annoncé, la majorité avait perdu toute cohésion. L'ancienne bourgmestre, tirant une liste Ensemble-Samen#Carthé ayant essuyé un échec au scrutin, l'alliance entre ProGanshoren, tendance humaniste, et le MR a pu se concrétiser et s'étendre à Défi. À Koekelberg, l'arrivée d'Ahmed Laaouej (PS) constitue une surprise. L'alliance du PS avec Écolo-Groen et le CDH a évincé Philippe Pivin (MR), bourgmestre depuis 18 ans. Il est à noter que P. Kompany devrait céder sa place à mi-mandat à Jean-Paul Van Laethem (MR, LB-Liste bourgmestre).

Parmi les 14 communes où le bourgmestre a conservé son écharpe mayorale, 9 ont néanmoins vu leur majorité changer, généralement au détriment du MR.

Le changement le plus remarqué à cet égard est intervenu à Bruxelles-Ville. Le bourgmestre sortant, Philippe Close (PS), qui avait remplacé Yvan Mayeur à ce poste dans les circonstances difficiles de l'affaire dite du Samusocial, a conduit une liste PS qui a maintenu son score, tandis que son partenaire libéral – liste MR-VLD, menée par l'échevin sortant Alain Courtois – a accusé un recul. Le PS a opté pour une majorité avec Écolo-Groen, la liste Change.Brussels et Défi. La nouvelle coalition a décidé d'augmenter d'une unité le nombre d'échevins. Il y aura donc à Bruxelles-Ville 10 échevins (dont un échevin surnuméraire) au lieu de 9 lors de la mandature précédente, outre le bourgmestre et le président du CPAS. Il est à noter que, dans le nouveau collège, il y aura 2 échevins néerlandophones : Ans Persoons (SP.A) et Bart Dhondt (Groen).

À Saint-Gilles également, le bourgmestre sortant, Charles Picqué (PS), a choisi de conclure un accord non plus avec le MR mais avec Écolo-Groen. Le MR a aussi été remplacé dans la majorité à Anderlecht, où le bourgmestre Éric Tomas conserve son poste, en dépit d'une baisse significative du score de la liste PS-sp.a-cdH qu'il conduisait (qui est passée de 21 à 16 sièges au conseil communal), en concluant un accord de majorité avec Écolo-Groen et Défi, et non plus avec le MR. De même, à Berchem-Sainte-Agathe, la liste du bourgmestre Joël Riguelle (CDH), qui a enregistré un recul, s'est désormais alliée aux écologistes (Écolo-Groen) et aux socialistes (PS-sp.a+) pour constituer une majorité, reléguant la liste Open MR dans l'opposition.

Deux majorités se sont rétrécies au détriment du CDH. À Saint-Josse-ten-Noode, fort de sa majorité absolue, le bourgmestre Emir Kir (PS) a décidé de se passer du partenaire CDH. À Schaerbeek, il s'est confirmé que l'alliance préélectorale conclue par le bourgmestre, Bernard Clerfayt (Défi), et Écolo-Groen ne s'ouvrirait pas au CDH. À Woluwe-Saint-Lambert, le bourgmestre Olivier Maingain (Défi), qui avait initialement annoncé son choix de s'allier aux vainqueurs du scrutin et de remplacer le CDH par les écologistes d'Écolo-Groen, a finalement opté pour la poursuite de la coalition sortante

et conservé les humanistes de WolHu dans la majorité. Le succès d'Écolo-Groen s'est traduit également par l'entrée dans la majorité à Uccle, où la liste écologiste a remplacé Défi dans la coalition du bourgmestre Boris Dilliès (MR).

Il est à noter que, à Auderghem, la petite liste néerlandophone Samen, qui participait à la majorité conduite par Défi, a perdu son élu. En dépit de l'obtention d'une majorité absolue, le bourgmestre, Didier Gosuin (Défi), a décidé d'ouvrir la majorité à Écolo-Groen.

Au terme de la constitution des nouvelles majorités communales, la répartition des postes de bourgmestre s'opère comme suit :

- 7 pour des personnalités PS, comme en 2012 (=);
- 4 pour des personnalités CDH, au lieu de 3 en 2012 (+ 1);
- 3 pour des personnalités Écolo, au lieu de 1 en 2012 (+ 2);
- 3 pour des personnalités Défi, comme en 2012 (=);
- 2 pour des personnalités MR, au lieu de 5 en 2012 (- 3).

La répartition des postes de bourgmestre confirme ainsi les tendances observées à la lecture des résultats du scrutin en termes de sièges obtenus aux conseils communaux : on assiste en Région bruxelloise à une forte percée des écologistes et à une défaite sensible du MR.

Si le recul du MR, le maintien du niveau du PS et la percée des écologistes se traduisent bien en résultats dans la constitution des majorités et la désignation des bourgmestres, il n'en va pas de même pour un autre résultat notable du scrutin : la percée du PTB (limitée, il est vrai, aux 7 communes où il était candidat). En effet, le parti n'est entré dans aucune majorité communale.

Quant aux humanistes du CDH, ils ont conservé leurs 3 postes de bourgmestre, y compris celui de Benoît Cerexhe à Woluwe-Saint-Pierre (que l'on avait pu croire menacé d'une reconquête par le MR), et y ont ajouté celui de Ganshoren. Il s'agit là d'un progrès appréciable, compte tenu des scores modestes réalisés par les listes CDH là où elles se présentaient sous ce nom.

Les 3 bourgmestres Défi, le trio Clerfayt-Gosuin-Maingain, qui sont également les personnalités clés du parti amarante, ont maintenu leur position confortable à la tête de leur commune respective. Le parti a en outre réussi à entrer dans la majorité à Anderlecht, à Ganshoren et à Woluwe-Saint-Pierre, où il n'était pas présent auparavant. Le tableau 9 présente les coalitions en majorité et les bourgmestres des 19 communes à l'issue des scrutins de 2012 et de 2018.

En Région bruxelloise, la désignation du bourgmestre résulte d'un accord entre les listes qui constituent la majorité communale. On observe toutefois que c'est généralement la liste arrivée en tête de l'élection qui désigne le bourgmestre. Tel est le cas dans toutes les communes, sauf à Koekelberg, où la liste du bourgmestre sortant était arrivée en tête mais a été rejetée dans l'opposition par une coalition PS/Écolo-Groen/Alternative Humaniste. Cette situation apparaît clairement sur les cartes 9 et 10, qui permettent de visualiser le parti arrivé en tête et le parti dont est issu le bourgmestre dans chaque commune. La tendance à voir le parti arrivé en tête livrer le bourgmestre s'est renforcée : en 2012, le mandat de bourgmestre n'était détenu par la liste arrivée en tête du scrutin que dans 14 communes sur 19 (15, après le passage du mandat de bourgmestre au MR à Ixelles).

(Risp CH 2388-2389

Tableau 9. Élections communales (Région bruxelloise, 2012 et 2018) Bourgmestres désignés et coalitions installées à l'issue du scrutin

2041911101101101101101101101101101101101101								
		2012		2018				
	Bourgmestre désigné	Coalition installée	Bourgmestre désigné	Coalition installée				
Anderlecht	Éric Tomas (PS)	PS-SP.A-CDH/MR	Éric Tomas (PS) <sup>a</sup>	PS-SP.A-CDH/Écolo-Groen/Défi				
Auderghem	Didier Gosuin (FDF)	LB (FDF, MR)/Samen	Didier Gosuin (Défi) b	LB (Défi, Indépendance libérale)/Écolo-Groen				
Berchem-Sainte-Agathe	Joël Riguelle (CDH)	LB (CDH, CD&V)/MR	Joël Riguelle (CDH) °	LBR (CDH, CD&V)/PS-SP.A/Écolo-Groen				
Bruxelles	Freddy Thielemans (PS) 1	PS-SP.A/MR-VLD	Philippe Close (PS)	PS/Écolo–Groen/Change.Brussels (SP.A)/Défi				
Etterbeek	Vincent De Wolf (MR)	LB (MR, Open VLD, CD&V, divers)/Écolo–Groen/PS	Vincent De Wolf (MR)	LB (MR, Open VLD)/Écolo-Groen/PS-SP.A				
Evere	Rudy Vervoort (PS)	LB (PS, SP.A, Open VLD, CD&V)/FDF	Rudy Vervoort (PS) d	LB (PS, SP.A, Open VLD, CD&V)/Défi				
Forest	Marc-Jean Ghyssels (PS)	PS/Écolo–Groen/FDF	Stéphane Roberti (Écolo)	Écolo–Groen/PS				
Ganshoren	Hervé Gillard (MR) <sup>2</sup>	LB (PS, Open VLD, SP.A, divers)/MR	Pierre Kompany (CDH) <sup>e</sup>	ProGanshoren (CDH)/MR/Défi				
Ixelles	Willy Decourty (PS) <sup>3</sup>	MR/PS/FDF	Christos Doulkeridis (Écolo)	Écolo–Groen/PS–SP.A				
Jette	Hervé Doyen (CDH)	LB (CDH, CD&V)/Écolo–Groen/MR/Open VLD	Hervé Doyen (CDH) <sup>f</sup>	LB (CDH, CD&V)/Écolo–Groen/MR/Open VLD				
Koekelberg	Philippe Pivin (MR)	LB (MR, VLD, SP.A, CDH, CD&V, FDF)	Ahmed Laaouej (PS)	PS/Écolo–Groen/Alternative humaniste (CDH)/ SP.A				
Molenbeek-Saint-Jean	Françoise Schepmans (MR)	MR/CDH-CD&V/Écolo-Groen	Catherine Moureaux (PS)	PS–SP.A/MR				
Saint-Gilles	Charles Picqué (PS)	LB (PS, SP.A)/MR	Charles Picqué (PS)	PS/Écolo–Groen				
Saint-Josse-ten-Noode	Emir Kir (PS)	LB (PS, SP.A)/CDH	Emir Kir (PS)	LB (PS, SP.A)				
Schaerbeek	Bernard Clerfayt (FDF)	LB (FDF, divers)/Écolo–Groen/CDH	Bernard Clerfayt (Défi)	LB (Défi, Open VLD)/Écolo–Groen				
Uccle	Armand De Decker (MR) 4	MR/FDF/CDH	Boris Dilliès (MR)	MR/Écolo–Groen/CDH				
Watermael-Boitsfort	Olivier Deleuze (Écolo)	Écolo–Groen/GMH/MR	Olivier Deleuze (Écolo)	Écolo–Groen/MR-GM				
Woluwe-Saint-Lambert	Olivier Maingain (FDF)	LB (FDF, divers)/CDH	Olivier Maingain (Défi)	LB (Défi)/WolHu (CDH)				
Woluwe-Saint-Pierre	Benoît Cerexhe (CDH)	CDH/FDF/Écolo–Groen/Gestion communale	Benoît Cerexhe (CDH)	LB (CDH)/Écolo–Groen/Défi				

En cours de mandature, F. Thielemans a été remplacé par Yvan Mayeur, à qui a succédé ensuite Philippe Close.

En cours de mandature, H. Gillard est décédé. Robert Genard lui a succédé.



<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> En cours de mandature, W. Decourty a été remplacé par Dominique Dufourny, conformément à l'accord conclu en 2012 entre PS et MR.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> En cours de mandature, A. De Decker a été remplacé par Boris Dilliès.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> É. Tomas a annoncé son intention de céder sa place en cours de législature.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> Empêché car ministre régional, D. Gosuin sera remplacé comme bourgmestre par Sophie Devos (Défi).

Aujourd'hui âgé de 64 ans, J. Riguelle a annoncé son intention de céder sa place à Christian Lamouline à mi-mandat.

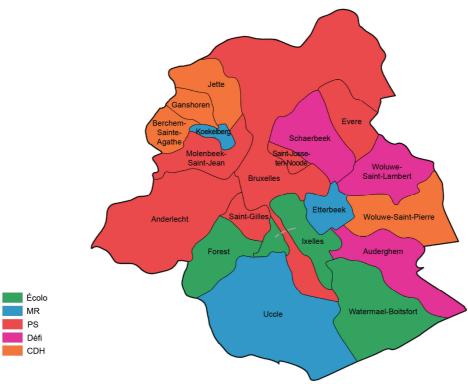
<sup>&</sup>lt;sup>d</sup> Empêché car ministre-président régional, R. Vervoort sera remplacé comme bourgmestre par Christian Beoziere.

<sup>&</sup>lt;sup>e</sup> P. Kompany devrait céder sa place, à mi-mandat, à Jean-Pierre Van Laethem.

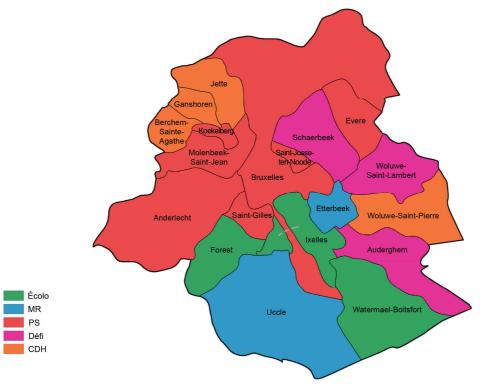
Aujourd'hui âgé de 61 ans, H. Doyen a annoncé son intention de céder sa place à mi-mandat.

Télécharaé le 05/09/2023 sur www.cairn.info (1P: 81.240.64.243

Carte 9. Élections communales (Région bruxelloise, 2018) Parti arrivé en tête



Carte 10. Élections communales (Région bruxelloise, 2018) Parti détenant le poste de bourgmestre



(RiSP

Télécharaé le 05/09/2023 sur www.cairn.info (IP: 81.240.64.24;

Ces deux cartes peuvent également être mises en corrélation avec celle qui présente les variations du revenu total net imposable moyen par déclaration pour l'année 2016 (cf. *supra*, Carte 2). Si, globalement, les communes où le MR ou Écolo sont arrivés en tête du scrutin sont des communes plutôt aisées, Forest dessine, à cet égard, une exception. Le PS arrive globalement en tête dans les communes les moins aisées; toutefois, Schaerbeek, où la liste du bourgmestre Défi est en tête, constitue une exception significative, ainsi que, dans une moindre mesure, les communes de Ganshoren et Jette, qui, avec Berchem-Sainte-Agathe, dessinent une « poche CDH » dans le nord-est de la Région. Woluwe-Saint-Pierre, quatrième commune où le CDH est arrivé en tête, dessine une rupture dans la zone ouest de la région, dominée par Défi. Toutefois, comme mentionné par ailleurs, la domination de Défi à Auderghem, à Schaerbeek et à Woluwe-Saint-Lambert est à considérer en lien direct avec les personnalités qui y sont bourgmestres. Bien évidemment, les variations des caractéristiques socio-économiques des populations ne suivent pas les frontières communales; Schaerbeek, par exemple, continue à présenter des visages contrastés entre le « haut » et le « bas » de la commune.

### 7.2. Présence de membres néerlandophones

Au niveau communal, il n'existe aucun mécanisme assurant une représentation minimale des néerlandophones dans les organes des communes bruxelloises, que ce soit au sein des conseils communaux ou des collèges des bourgmestre et échevins. Simplement, les listes de candidats aux élections communales peuvent être bilingues et le sont d'ailleurs fréquemment (les partis néerlandophones faisant le choix de présenter un ou plusieurs candidats sur des listes majoritairement francophones, cf. *supra*).

Toutefois, un dispositif a été prévu dans le cadre des accords du Lombard (2001), afin d'inciter les communes bruxelloises à avoir une majorité bilingue, à savoir concrètement à compter au moins un échevin néerlandophone dans leur collège (ou que le poste de président de CPAS y soit confié à un néerlandophone). Cette mesure, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002, veut que toute commune dont le collège est bilingue puisse participer à la répartition d'une dotation complémentaire, d'un montant important. Pour remplir plus aisément cette condition de bilinguisme, les communes disposent de la possibilité, inscrite dans la loi communale bruxelloise, d'ajouter un poste d'échevin supplémentaire au nombre d'échevins prévu en fonction de la population de la commune. Il s'agit de ce que l'on appelle communément l'« échevin surnuméraire ». Celui-ci est désigné dans un second temps, une fois le collège initial installé.

Progressivement, les 19 communes de la Région bruxelloise ont veillé à remplir la condition leur permettant de bénéficier de ce mécanisme. Auderghem, Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre ont été les dernières à s'y résoudre. En 2012, la majorité du bourgmestre Didier Gosuin (Défi) à Auderghem a intégré le cartel néerlandophone Samen, tandis que celle du bourgmestre Olivier Maingain (Défi) à Woluwe-Saint-Lambert a intégré Xavier Liénart, un candidat indépendant néerlandophone élu sur la Liste

I Télécharaé le 05/09/2023 sur www.cairn.info (IP: 81.240.64.243)

du bourgmestre <sup>19</sup>. En février 2013, la commune de Woluwe-Saint-Pierre, bien que ne comptant aucun néerlandophone parmi ses élus, a, par le jeu de démission et désistements successifs parmi les élus CDH, confié un échevinat surnuméraire au premier candidat néerlandophone de la liste Woluwe + Cerexhe.

Le mécanisme est dorénavant ancré dans les habitudes. Les collèges bruxellois installés après les élections locales du 14 octobre 2018 comptent tous au moins un échevin néerlandophone et un échevin surnuméraire ; le plus souvent, il s'agit de la même personne. Une seule exception est à signaler : la commune d'Uccle, où le poste de président du CPAS a été confié à un néerlandophone <sup>20</sup>.

Parmi les 18 communes qui comptent un échevin surnuméraire, 12 ont réservé ce poste à une femme. Groen détient 7 postes d'échevin surnuméraire, tandis que le CD&V en a 4 et le SP.A 2; pour sa part, l'Open VLD détient 2 postes d'échevin surnuméraire (ainsi que le poste de président de CPAS à Uccle). À Woluwe-Saint-Lambert, l'échevin surnuméraire néerlandophone a été élu sur la liste du bourgmestre et n'est pas affilié à un parti politique. À Auderghem et à Bruxelles, communes dans lesquelles le collège initialement constitué comprenait déjà un ou deux échevins néerlandophones, le poste d'échevin surnuméraire est revenu à une élue Défi dans le premier cas et à une élue PS dans le second.

Il est arrivé que le rôle linguistique d'un échevin néerlandophone soit questionné, certains observateurs évoquant l'existence de « faux échevins néerlandophones ».

Dans certaines communes, il y a plus d'un échevin néerlandophone : à Bruxelles-Ville, Ans Persoons (SP.A) et Bart Dhondt (Groen) ; à Etterbeek, Frank Van Bockstal (CD&V) et Rik Jellema (Groen, premier échevin) ; à Molenbeek-Saint-Jean, Khadija Zamouri (Open VLD) et Jef Van Damme (SP.A). Les échevins néerlandophones sont chargés de la culture néerlandophone, ainsi que de l'enseignement néerlandophone communal quand il existe. La dénomination « affaires flamandes » semble avoir disparu de la description de leurs compétences. Ils sont en outre tous chargés d'au moins une autre compétence transversale au sein du collège.

Selon un article publié sur site Internet de la RTBF sous le titre « Olivier Maingain va recycler "l'argent sale de l'échevin surnuméraire" » (RTBF.be, 24 octobre 2012), O. Maingain a alors annoncé que l'argent reçu serait utilisé pour soutenir les francophones dans la périphérie bruxelloise, une mission précisément confiée à X. Liénart.

La commune a donc droit à la dotation, mais elle a choisi de ne pas avoir d'échevin surnuméraire.

## 8. PROPORTION DE FEMMES PARMI LES PERSONNES ÉLUES ET DANS LES CONSEILS COMMUNAUX ET LES COLLÈGES

Afin de favoriser la présence de femmes dans les institutions communales, des règles concernant la ventilation selon le genre des candidats et des membres du collège des bourgmestre et échevins doivent être respectées. D'une part, les listes de candidats aux élections communales doivent comporter le même nombre de femmes et d'hommes (ou n'avoir qu'une différence d'une unité entre les deux groupes, dans le cas d'une liste de candidats en nombre impair) <sup>21</sup>. D'autre part, l'ordonnance bruxelloise du 20 juillet 2006 dispose : « Le collège des bourgmestre et échevins ne peut être installé que s'il comporte au moins un homme et une femme. Cette exigence vaut durant toute la législature » <sup>22</sup>.

Ces dispositions ont eu un effet limité sur la proportion de femmes exerçant des responsabilités au niveau communal en Région bruxelloise. À l'issue du scrutin du 14 octobre 2012, la proportion de femmes élues atteignait 41,5 % (contre 42,2 % en 2006 et 38,1 % en 2000). Lors de leur installation, les conseils communaux issus de ces élections comportaient 42,5 % de femmes (contre 40,4 % en 2006 et 36,9 % en 2000), selon les calculs de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH). La proportion de femmes parmi les échevins s'établissait alors à 39,5 % (contre 37,8 % en 2006 et 31,0 % en 2000), tandis que l'on ne comptait qu'une seule femme parmi les 19 bourgmestres : Françoise Schepmans, à Molenbeek-Saint-Jean (contre 3 sur 19 en 2012 et en 2006).

De nouvelles dispositions ont été adoptées par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale dans l'objectif de tendre à la parité hommes/femmes dans l'exercice des responsabilités politiques. D'une part, en application du principe dit de la tirette, deux candidats qui se suivent doivent être de sexe différent, et ce sur l'ensemble de la liste (à l'exception éventuelle des deux dernières places de la liste) <sup>23</sup>; ce système a connu sa première application à l'occasion du scrutin du 14 octobre 2018. D'autre part, chaque

(RiSP

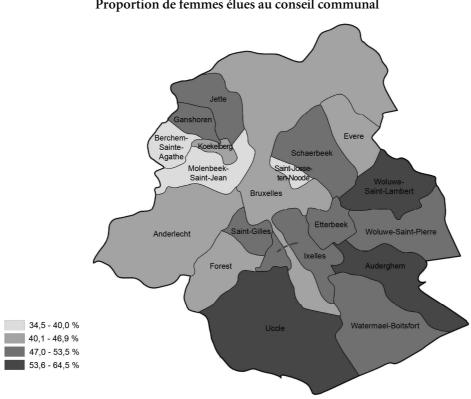
Ordonnance du 17 février 2005 assurant une présence égale des hommes et des femmes sur les listes électorales communales, *Moniteur belge*, 9 mars 2005.

Ordonnance du 20 juillet 2006, modifiant la nouvelle loi communale et le code électoral communal bruxellois, *Moniteur belge*, 29 août 2006.

Ordonnance du 15 mars 2012 assurant une présence égale et alternée entre les hommes et les femmes sur les listes de candidatures aux élections communales organisées dans la Région de Bruxelles-Capitale, *Moniteur belge*, 28 mars 2012 ; Ordonnance du 27 octobre 2016 modifiant le Code électoral communal bruxellois et renforçant la parité hommes-femmes sur les listes de candidatures aux élections communales organisées dans la Région de Bruxelles-Capitale, *Moniteur belge*, 10 novembre 2016.

1 Téléchardé le 05/09/2023 sur www cairn info (1P· 81 240 64 24)

commune bruxelloise devra désormais compter un même nombre d'échevines que d'échevins, à une unité près si leur nombre est impair. L'ordonnance bruxelloise du 1er mars 2018 dispose: « Il y a: 6 échevins, dont 3 femmes et 3 hommes, dans les communes de 20 000 à 29 999 habitants <sup>24</sup>; 7 échevins, dont au moins 3 échevins d'un sexe différent des autres, dans celles de 30 000 à 49 999 habitants 25; 8 échevins, dont 4 femmes et 4 hommes, dans celles de 50 000 à 99 999 habitants <sup>26</sup>; 9 échevins, dont au moins 4 échevins d'un sexe différent des autres, dans celles de 100 000 à 199 999 habitants <sup>27</sup>; 10 échevins, dont 5 femmes et 5 hommes, dans celles de 200 000 habitants et plus » <sup>28</sup>. Il est cependant permis de déroger à ce principe de parité à condition de veiller à ce qu'au minimum un tiers des membres du collège des bourgmestre et échevins (calculé en incluant éventuellement le président du CPAS et en n'incluant éventuellement pas l'échevin de la minorité linguistique désigné en sus du nombre légal d'échevins) soient du sexe différent des autres. Une dérogation est prévue dans le cas où, considérés ensemble, les groupes politiques représentés au sein du collège ne comprennent pas assez de membres du sexe le moins représenté, dérogation qui ne peut alors dépasser le nombre de personnes manquantes.



Carte 11. Élections communales (Région bruxelloise, 2018) Proportion de femmes élues au conseil communal

Soit, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les communes de Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Koekelberg, Saint-Josse-ten-Noode et Watermael-Boitsfort.

Soit Auderghem, Etterbeek, Evere, Saint-Gilles et Woluwe-Saint-Pierre.

Soit Forest, Ixelles, Jette, Molenbeek-Saint-Jean, Uccle et Woluwe-Saint-Lambert.

Soit Anderlecht, Bruxelles-Ville et Schaerbeek.

Ordonnance du 1<sup>er</sup> mars 2018 modifiant la nouvelle loi communale afin d'assurer une présence équilibrée de femmes et d'hommes au sein des collèges communaux, *Moniteur belge*, 12 mars 2018.

Tableau 10. Élections communales (Région bruxelloise, 2018) Proportion de femmes élues au conseil communal, par parti ou tendance politique

	Écolo	/Groen	MR/Op	en VLD	D	éfi	PS/S	P.A *	CDH/C	D&V	P	ГВ	N-	VA	Autres attril		Total		
	♀+♂	φ	Q + d	Q	♀+♂	Q	Q + d	ρ	₽+♂	φ	₽+♂	ρ	♀+♂	ρ	Q+0 Q	Ŷ + ♂		2	
				·		·						-		-		-		Nbre	%
Anderlecht	8	6	12	3	3	1	16	6	-	_	7	6	1	0	-	-	47	22	46,8
Auderghem	8	6	2	1	19	11	1	1	-	_	_	-	-	-	1	1	31	20	64,5
Berchem-Sainte-Agathe	4	3	7	1	2	1	5	2	8	3	_	_	1	0	-	-	27	10	37,0
Bruxelles	9	6	7	3	3	2	17	6	5	2	6	3	1	0	1	1	49	23	46,9
Etterbeek	11	8	16	7	2	1	4	1	2	0	_	_	_	_	-	-	35	17	48,6
Evere	7	5	6	2	4	2	16	6	1	1	_	_	1	0	-	-	35	16	45,7
Forest	11	9	6	2	4	1	10	4	2	0	4	1	_	_	-	-	37	17	45,9
Ganshoren	4	3	5	2	2	1	6	5	9	3	_	_	1	0	-	-	27	14	51,9
Ixelles	16	10	12	7	2	1	9	3	2	1	2	1	_	_	-	-	43	23	53,5
Jette	7	5	5	1	2	2	6	2	16	7	_	_	1	1	-	-	37	18	48,6
Koekelberg	4	3	12	4	_	_	9	4	2	1	_	_	-	_	-	-	27	12	44,4
Molenbeek-Saint-Jean	3	2	13	6	1	0	17	7	3	1	7	2	1	0	-	-	45	18	40,0
Saint-Gilles	11	9	3	2	_	_	17	6	_	_	4	1	_	_	-	-	35	18	51,4
Saint-Josse-ten-Noode	9	5	1	0	_	_	17	5	1	0	_	_	_	_	1	0	29	10	34,5
Schaerbeek	10	7	2	1	17	9	9	2	3	1	6	3	_	_	_	_	47	23	48,9
Uccle	13	8	16	8	6	4	3	1	2	1	_	_	_	_	3	2	43	24	55,8
Watermael-Boitsfort	12	7	6	2	7	4	3	2	1	0	_	_	_	_	_	_	29	15	51,7
Woluwe-Saint-Lambert	6	5	4	1	25	14	_	_	2	1	_	_	_	_	_	_	37	21	56,8
Woluwe-Saint-Pierre	7	5	12	7	3	1	1	1	12	4	_	_	_	_	_	_	35	18	51,4
Total	160	112	147	60	102	55	166	64	71	26	36	17	7	1	6	4	695	339	48,8
		70,0 %		40,8 %		53,9 %		38,6 %		36,6 %		47,2 %		14,3 %		66,7 %			

<sup>\*</sup> En ce compris les élus de la liste PS-sp.a-cdH à Anderlecht et ceux de la Liste du Bourgmestre à Evere.

P.I. Téléchardé le 05/09/2023 sur www.cairn.info (IP: 81.240.64.243

La proportion de femmes élues pour siéger dans les conseils communaux de la Région bruxelloise augmente à l'issue des élections du 14 octobre 2018, passant de 41,5 % à 48,8 %. Si l'on frôle donc la parité à l'échelle régionale, les différentes situations au niveau communal sont contrastées. C'est à Auderghem que la proportion de femmes est la plus élevée (64,5 %) parmi les personnes élues, et à Saint-Josse-ten-Noode qu'elle est la plus basse (34,5 %). Le tableau 10 présente les proportions de femmes élues pour siéger au conseil communal dans chaque commune en 2018, et la carte 11 permet de visualiser ces variations.

Bien que, en application de la règle de la parité pour la constitution des listes, tous les partis aient présenté le même nombre de femmes que d'hommes à l'élection (à une unité près pour chaque liste, le plus souvent au profit d'un homme), ils n'ont pas obtenu la même proportion de femmes parmi leurs élus. Le tableau 10 permet de visualiser cette situation. Avec 70,0 % de femmes parmi les élus, les listes Écolo-Groen dominent le classement. Seul Défi parvient également à atteindre la parité, avec 53,9 % de femmes. Le PTB s'en approche avec 47,2 %, tandis que les listes à tendance libérale ont permis l'élection de 40,8 % de femmes. Le pourcentage de femmes parmi les élus des listes de tendance socialiste et humaniste est plus faible, s'établissant respectivement à 38,6 % et à 36,6 %. C'est à la N-VA que les femmes sont les moins nombreuses, avec 1 femme sur 7 élus (soit 14,3 %), ce qui n'est pas étonnant eu égard au faible nombre d'élus (jamais plus de 1 par commune) et à la présence dominante des candidats masculins en tête des listes déposées.

Remarquons encore que le principe de la tirette impose l'alternance des candidats masculins et féminins sur la liste, mais est muet en ce qui concerne le choix de la tête de liste. Or il s'avère que les partis optent généralement pour un candidat masculin en tête de liste. Dans les 19 communes bruxelloises, seules 5 femmes occupaient la tête de liste pour le CDH et Défi, et 4 pour le MR et le PS. Écolo-Groen faisait mieux avec 8 femmes en tête de liste. De son côté, le PTB proposait 3 femmes en tête de liste sur 7 communes.

Au sein des 19 collèges, la proportion de femmes parmi les échevins – hors échevins surnuméraires – est de 43,2 %, soit 60 femmes pour 79 hommes. De grandes disparités persistent toutefois entre les communes en ce qui concerne la répartition genrée des titulaires des échevinats. La proportion de femmes parmi les échevins varie entre 25,0 % (2 échevines sur 8 postes à Molenbeek-Saint-Jean) et 71,4 % (5 femmes pour 2 hommes à Auderghem). Seuls cinq collèges comptent un nombre égal de femmes et d'hommes parmi les échevins. Cinq autres collèges, dont le nombre d'échevins est impair, respectent la parité à une unité près ; tous comptent un homme de plus. Quant aux autres, ils sont deux à avoir plus de femmes que d'hommes parmi les échevins, et sept à compter au moins deux hommes en plus que de femmes. Ces 9 dérogations à l'objectif de parité entre les échevins fixé dans l'ordonnance bruxelloise du 1er mars 2018 sont admissibles puisque, au total, comme le prévoit la même ordonnance dans ses dérogations, chaque collège des bourgmestre et échevins compte au moins un tiers de femmes (ou d'hommes, dans le cas d'Auderghem et de Watermael-Boitsfort) sur la base d'un calcul incluant éventuellement le président du CPAS et n'incluant éventuellement pas l'échevin surnuméraire. Seule la commune de Molenbeek-Saint-Jean n'atteint pas actuellement un tiers de femmes parmi les membres du collège (alors que, ironie du sort, elle est la seule commune bruxelloise dont le mayorat est exercé par une femme, et ce depuis 2012), et devra donc impérativement confier le poste de président du CPAS à une femme

(RiSP CH 2388-2389

élécharaé le 05/09/2023 sur www.cairn.info (IP: 81,240,64,243)

pour respecter la règle. Aucune des communes n'est dans le cas de la dérogation prévue par la commune à cette règle du tiers du collège (dans le cas où l'ensemble des groupes politiques représentés au sein du collège ne comprendraient pas assez de membres du sexe le moins représenté). Au total, on observe que, dans 12 communes sur 19, le nombre d'hommes est supérieur au nombre de femmes parmi les titulaires d'un échevinat (hors échevin surnuméraire <sup>29</sup>).

Si l'on considère maintenant l'ensemble des membres des 19 collèges des bourgmestre et échevins – c'est-à-dire cette fois en incluant dans les calculs les bourgmestres ainsi que les échevins surnuméraires (mais pas le président du CPAS) –, on obtient la proportion de 41,7 % de femmes (Tableau 11). La parité parfaite est atteinte dans 4 communes : Forest, Koekelberg, Saint-Josse-ten-Noode (commune qui compte proportionnellement le moins de femmes au sein de son conseil) et Watermael-Boitsfort. Un seul collège bruxellois est composé de davantage de femmes que d'hommes : celui de la commune d'Auderghem (qui est aussi la commune comptant la plus forte proportion de conseillères communales).

Tableau 11. Élections communales (Région bruxelloise, 2018) Proportion de femmes dans les collèges des bourgmestre et échevins

	Ŷ + ♂	Q				
	++0	Nombre	Pourcentage			
Anderlecht	11	5	45,4 %			
Auderghem	9	6	66,6 %			
Berchem-Sainte-Agathe	8	3	37,5 %			
Bruxelles	11	4	36,4 %			
Etterbeek	9	3	33,3 %			
Evere	9	4	44,4 %			
Forest	10	5	50,0 %			
Ganshoren	8	3	37,5 %			
Ixelles	10	4	40,0 %			
Jette	9	3	33,3 %			
Koekelberg	8	4	50,0 %			
Molenbeek-Saint-Jean	10	3	30,0 %			
Saint-Gilles	9	3	33,3 %			
Saint-Josse-ten-Noode	8	4	50,0 %			
Schaerbeek	11	4	36,4 %			
Uccle	9	4	44,4 %			
Watermael-Boitsfort	8	4	50,0 %			
Woluwe-Saint-Lambert	10	4	40,0 %			
Woluwe-Saint-Pierre	9	3	33,3 %			
Total	175	73	41,7 %			

L'échevin surnuméraire est une femme dans deux tiers des communes (12 communes sur 18, cf. supra).

léchargé le 05/09/2023 sur www.cairn.info (1P: 81.240.64.243

Le tableau 12 compare cette situation à celle qui avait été enregistrée en Région bruxelloise il y a six ans, au lendemain des élections communales du 14 octobre 2012. En 2018, le pourcentage de femmes au sein des 19 collèges des bourgmestre et échevins a augmenté de 16,8 % en termes relatifs, passant de 35,8 % à 42,0 % (soit + 6,2 % en termes absolus). Il n'y a toujours qu'une seule femme bourgmestre dans la Région bruxelloise, toujours à Molenbeek-Saint-Jean, où Catherine Moureaux (PS) remplace Françoise Schepmans (MR). Aussi, si l'on considère la proportion de femmes uniquement parmi les échevins (y compris surnuméraires), la proportion atteint 46,5 %. La parité n'est pas atteinte, mais on y tend davantage qu'en 2012.

Tableau 12. Élections communales (Région bruxelloise, 2012 et 2018) Proportion de femmes dans les collèges des bourgmestre et échevins

	2012	2018	
Collèges des bourgmestre et échevins	35,8 %	42,0 %	
Collèges des bourgillestre et échévills	(63/176) *	(74/176) ***	
Dont échevins (en ce compris les échevins surnuméraires)	39,5 %	46,5 %	
Doni echevins (en ce compris les echevins surnameranes)	(62/157) **	(73/157) ***	
Dont bourgmestres	5,3 %	5,3 %	
Doni bourghtestres	(1/19)	(1/19)	

<sup>\* 63/177 (</sup>soit 35,6 %) en tenant compte de la désignation d'un échevin surnuméraire à Woluwe-Saint-Pierre le 26 février 2013.



<sup>\*\* 62/158 (</sup>soit 39,2 %) en tenant compte de la désignation d'un échevin surnuméraire à Woluwe-Saint-Pierre le 26 février 2013.

<sup>\*\*\*</sup> En ce comprise l'échevine surnuméraire qui devrait être confirmée en janvier à Forest.

### CONCLUSION

Les résultats des élections du 14 octobre 2018 permettent difficilement de tirer des éléments d'analyse généraux quant à l'évolution des scores des partis politiques en Région bruxelloise. Les facteurs locaux revêtent en effet une grande importance, ce que l'analyse des résultats des listes de tendance PS, Défi et CDH illustre particulièrement. Même si les principaux partis francophones ont déposé plus de listes en leur nom propre ou sous un label identifiable que lors du scrutin de 2012, ils n'ont pas pour autant tous présenté de liste propre dans toutes les communes. Par ailleurs, à l'exception notable de Défi, ils bénéficient le plus souvent du soutien d'un parti néerlandophone, dont les candidats leur apportent un renfort de voix. Il est donc malaisé de s'appuyer sur les résultats des élections communales bruxelloises du 14 octobre 2018 pour réaliser une projection sur d'autres scrutins à venir, régional ou fédéral. Néanmoins, certaines tendances se dégagent avec clarté.

En Région bruxelloise, les élections de 2018 ont été marquées par le recul des partis traditionnels et de Défi, d'une part, et par la progression d'Écolo (presque partout en cartel avec Groen) et du PTB, d'autre part. Le recul des partis traditionnels s'observait déjà en 2012. Cette fois, il est tel qu'Écolo (presque systématiquement en cartel avec Groen) est la formation qui récolte le plus de suffrages à l'échelle de la Région, ce qui est une première.

Les listes de tendance PS sont en recul dans 11 des 19 communes bruxelloises, et aucune des hausses enregistrées dans les autres communes n'excède 5 % des voix. Toutefois, et contrairement à ce qui peut être observé dans les principales villes de Wallonie (Charleroi, Liège, Namur, Mons et La Louvière), le PS obtient des résultats globalement stables dans les communes où le PTB présente une liste – à l'exception de Schaerbeek. Le MR voit son score baisser dans 16 des 18 communes où il s'était présenté en 2012. Avec 147 conseillers communaux, les listes de tendance libérale (MR et Open VLD) se trouvent désormais à la troisième place en termes de présence dans les conseils communaux, derrière les listes de tendance socialiste (PS et SP.A: 166) et celles de tendance écologiste (Écolo et Groen: 160), mais devant les listes Défi (102), les listes orange (CDH et CD&V: 71)<sup>30</sup> et celles du PTB (36). Les listes du CDH sont en recul dans 13 des 15 communes où une comparaison des résultats est possible entre 2012 et 2018. Le CDH connaît ainsi une baisse globale de ses résultats pour la troisième fois d'affilée, après des résultats déjà en recul lors des élections communales de 2006 et de 2012. Les listes Défi, quant à elles,

Chiffres calculés sur la base des élus des listes identifiées comme telles et ne tenant pas compte de certains élus qui l'ont été sur d'autres listes ni de la présence de candidats néerlandophones ou indépendants.

3P | Télécharaé le 05/09/2023 sur www.cairn.info (1P: 81.240.64.243)

présentent des résultats très contrastés (de 3,3 % à Saint-Gilles à 59,4 % à Woluwe-Saint-Lambert) et, dans l'ensemble, en légère baisse.

Les listes écologistes sont en hausse dans 18 des 19 communes bruxelloises, obtiennent plus de 15 % des voix dans 17 communes et dépassent même la barre des 25 % dans 5 d'entre elles. D'une manière générale, les scores d'Écolo et de Groen sont davantage soumis à des hausses et baisses de forte amplitude d'une élection à l'autre que ceux des autres partis. À l'issue du scrutin du 14 octobre 2018, la participation d'Écolo à 14 majorités communales et l'obtention de 3 postes de bourgmestre pourraient contribuer au développement de l'ancrage de ce parti dans les communes bruxelloises concernées et à y limiter les variations de ses scores à l'avenir. La percée du PTB est importante dans chacune des 7 communes où le parti a déposé une liste. Il s'agit de communes qui présentent un profil sociologique propice, à l'exception notable d'Ixelles, où le parti a réalisé son plus mauvais score (6,3 %). Ailleurs, il obtient des scores compris entre 10,9 % (Forest) et 14,6 % (Anderlecht) ; il serait hasardeux de s'appuyer sur ces données pour tenter d'évaluer quel aurait été le score global du PTB s'il s'était présenté aux électeurs de chacune des 19 communes bruxelloises. Le PTB ne participe à aucune majorité.

Outre la baisse tendancielle des scores des partis traditionnels, l'évolution des résultats des scrutins communaux en Région bruxelloise montre globalement une érosion des positions dominantes. Les situations de majorité absolue deviennent plus rares et, dans 5 communes (Forest, Ganshoren, Ixelles, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre), la liste arrivée en tête du scrutin a changé par rapport à 2012. Les positions dominantes se distribuent désormais entre 5 partis différents et non plus 4. L'écart entre la première liste et la deuxième tend à diminuer. Enfin, là où la liste dominante en 2012 est restée première en 2018, elle a, le plus souvent (dans 10 communes sur 14) accusé un recul, parfois substantiel. Seules les communes de Jette, de Saint-Josse-ten-Noode et de Woluwe-Saint-Lambert ont vu la liste du bourgmestre se renforcer.

Si les élections communales bruxelloises sont marquées par ces évolutions, elles se caractérisent aussi par certaines récurrences.

L'ancrage des principaux partis francophones montre leur stabilité géographique dans la Région bruxelloise ; il permet également, dans une mesure prudente, de corréler leurs résultats au niveau de revenus de l'électorat.

En dépit de la baisse des scores des formations politiques traditionnelles, la constitution des majorités communales et la désignation des bourgmestres se caractérisent aussi par une certaine continuité. Seules 5 communes connaissent un nouveau bourgmestre (Forest, Ganshoren, Ixelles, Koekelberg et Molenbeek-Saint-Jean). Néanmoins, parmi les 14 communes où le bourgmestre a conservé son écharpe mayorale, 9 ont vu leur majorité changer, généralement au détriment du MR. En termes de postes de bourgmestre, le hit-parade des partis s'établit comme suit : PS, 7 ; CDH, 4 ; Écolo, 3 ; Défi, 3 ; MR, 2. En termes de participation à des majorités communales, la hiérarchie est différente : Écolo, 14 ; PS, 11 ; CDH, 8 ; Défi, 8 ; MR, 6.

Le recul des partis francophones dits traditionnels ne s'accompagne pas d'une percée des « petites listes », hormis celles du PTB, parti qui n'est pas présent dans toutes les communes; en son absence, le vote protestataire ne s'est pas tourné vers d'autres listes. Parmi les petites listes alternatives, celles du parti Islam ont essuyé un échec et perdu leurs élus. Le PP, qui déposait des listes dans 3 communes, n'a pas obtenu d'élu. Autre

(RiSP CH 2388-2389

leçon du scrutin : la disparition de l'extrême droite, qui n'a obtenu aucun élu en Région bruxelloise. Le Vlaams Belang, qui en 2006 se présentait encore dans 12 communes, n'était plus présent que dans 5 d'entre elles en 2012, et a perdu en 2018 son dernier élu bruxellois (obtenu en 2012 à Anderlecht).

C'est aujourd'hui la N-VA qui est le principal parti néerlandophone à se présenter sous son nom propre au scrutin communal dans la Région bruxelloise. Elle a déposé des listes dans 10 communes, qui présentaient un profil linguistique favorable – à l'exception des communes d'Uccle et de Saint-Josse-ten-Noode, où elle a enregistré ses plus mauvais scores (respectivement 2,1 % et 2,3 %). Elle n'a dépassé les 5 % des voix qu'à Berchem-Sainte-Agathe et à Ganshoren et a obtenu au total 7 élus, tous localisés dans une commune différente. Elle n'est associée au pouvoir nulle part.

Les autres partis néerlandophones font presque systématiquement le choix de proposer des candidats sur la liste francophone de la même famille politique qu'eux (et ce de manière structurelle dans le cas de Groen avec Écolo). Cette stratégie permet l'élection d'un nombre appréciable de conseillers communaux néerlandophones.

En Région bruxelloise, les élections communales du 14 octobre 2018 ont également vu le taux de participation augmenter. Celui-ci s'établit à 84,3 %, contre 82,9 % en 2012. Ce taux demeure toutefois inférieur aux taux de participation observés dans les deux autres régions du pays.

Le scrutin du 14 octobre 2018 était le premier à se dérouler avec des règles renforcées au niveau régional quant à la participation des femmes : d'une part, le principe de la tirette a été introduit pour la constitution des listes de candidats et, d'autre part, a été instaurée une obligation de tendre vers la parité de genre entre les échevins ou, du moins, de respecter un quota de minimum un tiers de femmes (ou d'hommes) au sein du collège des bourgmestre et échevins. Si l'application de ces règles tend effectivement à augmenter le nombre d'échevines, elles n'ont pas favorisé l'accession de femmes au mayorat; seule l'une d'entre elles (à Molenbeek-Saint-Jean) occupe ce poste. Aux inégalités de genre à la source de cette disproportion, se superposent également des dynamiques de concentration de capitaux politiques propres à la vie partisane belge ainsi qu'une redistribution inégale des capitaux politiques entre générations de représentants. La détention du poste de bourgmestre représente un atout déterminant pour la compétition électorale, or 18 des 19 bourgmestres sortants étaient des hommes. Alors que la succession des mandats électoraux permet aux représentants concernés d'asseoir leur position politique, 12 des 19 bourgmestres sortants – tous des hommes en l'occurrence – se sont présentés aux élections après avoir détenu le mayorat durant deux mandatures au moins. Par ailleurs, 9 des bourgmestres sortants, tous renouvelés dans leurs fonctions mayorales et également tous des hommes – à savoir Benoît Cerexhe (CDH), Bernard Clerfayt (Défi), Olivier Deleuze (Écolo), Didier Gosuin (Défi), Emir Kir (PS), Olivier Maingain (Défi), Charles Picqué (PS), Éric Tomas (PS) et Rudy Vervoort (PS) –, ont été ou sont membres de gouvernement et/ou présidents de parti. Tel est également le cas de l'un des nouveaux bourgmestres: Christos Doulkeridis (Écolo). Enfin, quelque 73 % des listes électorales se présentant sur le territoire de la Région bruxelloise avaient placé un homme en premier candidat. Il n'est pas interdit de penser qu'une limitation des mandats électifs dans le temps ne contribuerait pas seulement à mieux distribuer les capitaux politiques entre différentes générations de représentants, mais aussi à rendre la représentation plus équilibrée en termes de genre.

Télécharaé le 05/09/2023 sur www.cairn.info (IP: 81.240.64.243)

CH 2388-2389

Les dynamiques politiques observées lors des élections communales bruxelloises du 14 octobre 2018 ne sont pas forcément spectaculaires. Elles suivent, ne serait-ce que de manière atténuée, des tendances observables ailleurs en Europe occidentale. Elles manifestent un recul électoral des courants idéologiques ayant structuré l'exercice du pouvoir politique depuis l'après-guerre. Enfin, elles reflètent une distinction persistante entre des électorats à revenus bas, à revenus moyens et à revenus élevés, d'une part, et, comme en témoigne notamment la répartition géographique un peu singulière des résultats d'Écolo, une distinction croissante entre un électorat peu diplômé et un électorat très diplômé, d'autre part.

CRISP